

Rapport Annuel 2024

sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets



UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

En 2024, UNIVALOM poursuit avec détermination son engagement en faveur d'une gestion durable et innovante des déchets, en plaçant l'accompagnement des citoyens et la performance environnementale au cœur de ses priorités. Cette année encore, notre action s'est concrétisée par des avancées significatives, qui renforcent notre rôle d'acteur clé dans la transition écologique du territoire.

Nous avons notamment intensifié nos efforts pour développer le compostage de proximité, avec pour objectif, l'installation d'un module de compostage par Commune dans les 2 ans. Ces équipements — bacs partagés en pied d'immeuble, composteurs collectifs accompagnés d'une signalétique pédagogique et de bioseaux distribués aux habitants — permettent de valoriser les biodéchets au plus près des usagers. Faciles d'accès, robustes et mieux dimensionnés, ils encouragent des pratiques écoresponsables durables, tant en zone urbaine que rurale.

Pour renforcer la performance de notre Unité de Valorisation Énergétique (UVE), un appel d'offres a été lancé dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public. Cette démarche vise à améliorer la fiabilité de l'installation, optimiser son rendement énergétique et renforcer la qualité du service public. L'un des enjeux majeurs consiste à prévenir les arrêts techniques liés à l'éclatement de contenants de protoxyde d'azote, dont les projections métalliques dans les fours ont causé de multiples casses. Nos équipes restent pleinement mobilisées pour remédier à ce problème, en lien avec les partenaires industriels et institutionnels concernés.

Dans une logique d'économie circulaire, UNIVALOM a répondu à un appel à manifestation d'intérêt porté par CITEO, visant à structurer une filière de contenants réemployables et consignés sur le territoire. Ce projet expérimental, déployé à l'échelle intercommunale, permet de réduire la production de déchets à la source tout en favorisant des usages durables, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

Parallèlement, nos déchèteries poursuivent leur montée en puissance avec l'intégration de nouvelles filières de tri, telles que celles des jeux et jouets ou des articles de sport, permettant une valorisation toujours plus fine des flux entrants. L'objectif : adapter nos services à la diversité des besoins des communes du territoire tout en maximisant les taux de réemploi et de recyclage.

Enfin, UNIVALOM soutient le service *Jedonnemonelectromenager.fr*, mis en œuvre par l'éco-organisme ecosystem, qui facilite le don ou le recyclage des appareils électroménagers en bon état. Ce service gratuit, sur rendez-vous à domicile, évite les dépôts sauvages et prolonge la durée de vie des équipements tout en créant de la valeur sociale.

Toutes ces initiatives témoignent de l'engagement d'UNIVALOM et de ses partenaires pour construire un avenir plus respectueux de l'environnement. Grâce à la mobilisation collective, à l'expertise de nos équipes et à des équipements modernisés, nous poursuivons notre mission au service de la transition écologique, avec responsabilité, innovation et proximité.


Jean LEONETTI
Président d'UNIVALOM

Sommaire



I. Synthèse

Chiffres Clés 2024	10
Indice de Réduction	11
Indicateurs Techniques	11
Synoptique des Flux 2024	12
Actions Marquantes de l'Année	14



II. Gouvernance et structure du syndicat

Compétences	19
Organisation des Services	21



III. Prévention

Éducation à l'Environnement	24
Compostage	25
Broyage des Végétaux	26
Zéro Déchet	27
Réemploi	28
Relation de Proximité Opérationnelle	29



IV. Réception

Quais de Transfert	32
Unité de Valorisation Énergétique	32
Déchèteries	35



V. Traitement

OMA - Ordures Ménagères et Assimilées	44
DMA - Déchets Ménagers et Assimilés	45



VI. Services support

Accueil et Gestion des Usagers	48
Ressources Humaines	48
Finances et Marchés Publics	52
Communication	52
Logistique	52
Maintenance	53
Transport	53



VIII. Annexes

Annexe 1 Matrice des coûts des OMA 2024	56
Annexe 2 Matrice des coûts des DMA 2024 hors OMA 2024	57
Annexe 3 Bilan financier 2024	58
Annexe 4 Détail des recettes d'UNIVALOM 2024	59
Annexe 5 Tarifs aux adhérents d'UNIVALOM 2024	60
Annexe 6 Population d'UNIVALOM 2024	60
Annexe 7 Liste d'attribution des marchés publics	61
Annexe 8 Filières de traitement 2024 : liste des marchés	63
Annexe 9 Filières de traitement 2024 : capacités des installations	64
Annexe 10 Devenir des déchets 2024	66
Annexe 11 Gisement des déchets 2024 par déchèterie avec réemploi	67
Annexe 12 Gisement des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre	69
Annexe 13 Production de déchets 2024 par habitant	70
Annexe 14 Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique	71
Annexe 15 Actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés d'UNIVALOM avec Bilan Financier	72
Annexe 16 Revue de presse	75
Annexe 17 Terminologie et modes de calcul	76

Le présent document constitue le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets du Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques des services mis en œuvre par l'établissement public en deux étapes :

- Une présentation générale du Syndicat Mixte (données juridiques, administratives, quantitatives et techniques) ;
- Un bilan global des activités prévention, déchets et déchèteries.

Il est à souligner que les coûts présentés sont en euros HT.

Les données présentées dans ce document ont été arrêtées au terme du premier trimestre 2025.

Les chiffres sont arrondis à la tonne près, ce qui peut expliquer des écarts lorsque les données sont sommées.

Les tonnages présentés sont ceux traités par le Syndicat pour ses groupements membres dans le cadre de l'exercice de sa compétence.

Cette année pour le calcul des performances à la tonne par habitant, UNIVALOM a déduit les déchets apportés par les professionnels soit les apports directs en déchèterie ou les tonnages estimés en lien avec la Redevance spéciale des Agglomérations. Cette déduction peut être appliquée car une grille tarifaire spécifique pour les usagers professionnels a été mise en place en déchèterie au 1er janvier 2023 et poursuivi en 2024, ainsi qu'une redevance spéciale de collecte par les agglomérations Cannes Pays de Lérins et Pays de Grasse.

Un lexique présent en fin de rapport apporte la définition ou des précisions relatives à certains termes employés dans le présent document.

Établi en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (Loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et son décret d'application du 30 décembre 2015).



1. Synthèse

Chiffres clés 2024	10
Indice de réduction	11
Indicateurs techniques	11
Synoptique des flux 2024	12
Actions marquantes de l'année	14



Nous donnons de la valeur à vos déchets !

Prévention - Traitement - Valorisation

Syndicat Mixte Pour La Valorisation Des Déchets



> Compétences

- Traitement des déchets
- Gestion des déchèteries (optionnelle)
- Création et exploitation d'un réseau de chaleurs et de froid



> Collectivités Membres

- CASA
- CACPL au titre de Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer
- CAPG au titre de Mouans-Sartoux
- CCAA
- Commission Syndicale de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes



> Population Desservie

- 286 152 habitants (INSEE population municipale)



20 286 579 € HT ⁽¹⁾

coût net en 2024
(soit 29,5% de plus qu'en 2023)

15 662 155 € HT ⁽¹⁾

coût net en 2023

⁽¹⁾ Le coût général comprend les charges fonctionnelles, le coût des prestations déchets, le remboursement des emprunts et la communication déchets. Les recettes correspondent aux produits industriels, soutiens, aides et subventions (aucune contribution des Communautés d'Agglomération membres n'est prise en compte dans les recettes)

83 € HT coût net à la tonne en 2024

65 € HT en 2023

61 € HT coût net par habitant en 2024

55 € HT en 2023



Coût général en 2024
38 595 006 € HT
(soit 10,75% de plus qu'en 2023)

En 2023
34 848 436 € HT



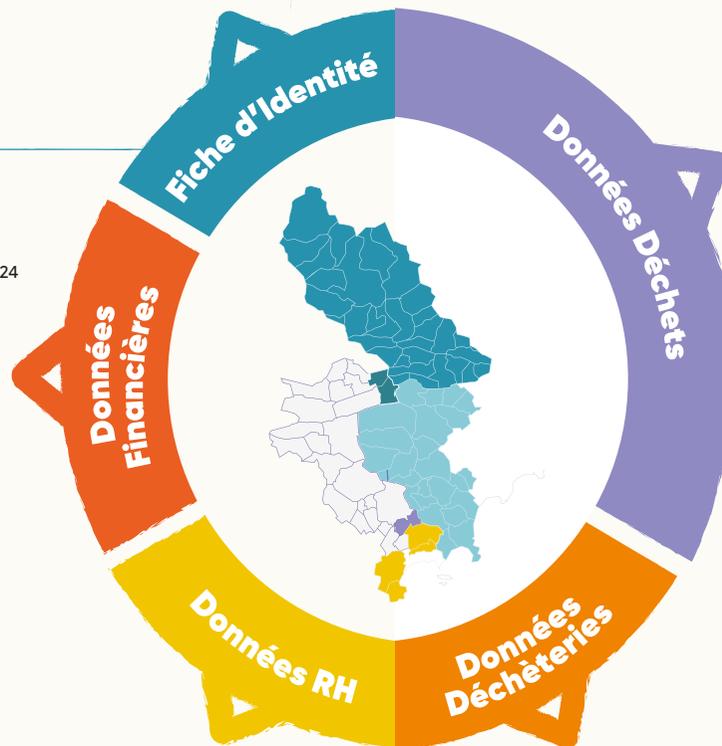
Ressources propres en 2024
18 308 428 € HT
(soit 4,9% de moins qu'en 2023)

En 2023
19 224 281 € HT



102 agents
en 2024
soit identique à 2023

102 agents
en 2023



243 172
tonnes de déchets traitées en 2024 ⁽²⁾
1% de plus ⁽²⁾

contre **240 746**
tonnes de déchets en 2023

⁽²⁾ Tous déchets confondus hors réemploi



702
kg/an/habitant
de déchets ménagers
(hors apports professionnels estimés)

850
kg/an/habitant
de déchets ménagers
(apports professionnels inclus)



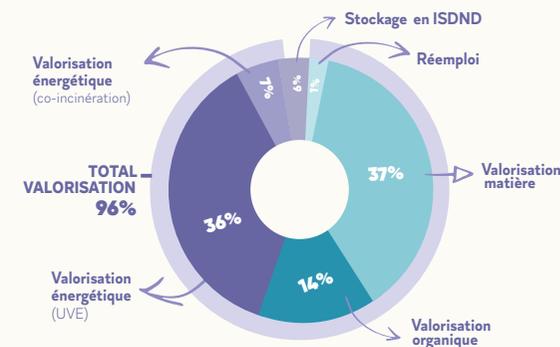
146 609 tonnes
OMA en 2024
soit 2,8 % de plus

contre **142 663** tonnes
OMA en 2023



96 563 tonnes
DMA hors OMA en 2024
soit 1,5% de moins
(apports professionnels inclus)

contre **98 083** tonnes
DMA hors OMA en 2023



Fréquentation en 2024
393 499 usagers
(soit 3,1% de plus qu'en 2023)
En 2023
381 494 usagers



Tonnage réceptionné et évacué en 2024
70 961 tonnes
(soit 5,9% de moins qu'en 2023)
En 2023
75 379 tonnes



Recettes en 2024
2 982 076 €
(soit 8,7% de moins qu'en 2023)
En 2023
3 267 090 €

Chiffres clés 2024

	2023	Évolution en %	2024
Population municipale (habitants)	286 154	NS	286 152
DONNÉES DÉCHETS			
Gisement total de déchets (tonnes)	240 746	1	243 172
Tonnage par habitant apports professionnels inclus	841	1,1	850
Tonnage par habitant hors apports professionnels	691	1,6	702
Tonnages OMA (tonnes)	142 663	2,8	146 609
Dont OMr	118 547	2,3	121 234
Tonnages OMA (tonnes) hors professionnels	127 303	2,7	130 778
Tonnages DMA hors OMA (tonnes) apports professionnels inclus	98 083	-1,5	96 563
Tonnages DMA hors OMA (tonnes) hors apports professionnels	70 560	-0,6	70 141
Part des OMr dans le gisement (%)	49	2	50
Valorisation du gisement (%)	97	-1	96
Production électricité (Mwh)	67 378	-13,2	58 516
Tonnages transportés par la régie (tonnes)	15 243	0,3	15 285
Rotations effectuées par la régie (nb)	2 431	-6,3	2 277
DONNÉES FINANCIÈRES			
Coût général (€)	34 848 436	10,8	38 595 006
Recette totale (€)	19 224 281	-4,9	18 308 428
Coût net (€)	15 662 155	29,5	20 286 579
Coût net à la tonne (€) apports professionnels inclus	65	27,7	83
Coût net à l'habitant (€)	55	10,9	61
Part de la prestation déchets dans le coût total (%)	78	-1,3	77
DONNÉES PRÉVENTION			
Nombre de sites de compostage collectif	185	27	235
Nombre de composteurs individuels remis	2 435	0,7	2 451
Nombre de bacs livrés	5 720	34,6	7 699
Nombre de séances au sein des écoles scolaires	327	46,2	478
DONNÉES DÉCHÈTERIES UNIVALOM			
Fréquentations (nb d'usagers)	381 494	3,1	393 499
Tonnages réceptionnés et évacués (tonnes) apports professionnels inclus	75 379	-5,9	70 961
Tonnages par habitant (kilogramme) apports professionnels inclus	263	-5,9	248
Recettes (€)	3 267 090	-8,7	2 982 076
Coût moyen par habitant (€)	23	-30,6	16
Coût moyen par tonne réceptionnée (€)	87	-26,3	64
DONNÉES RESSOURCES HUMAINES			
Agents (nb)	102	0	102

Indice de réduction

Conformément au décret 2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, (article 3.I.2.a), un indice de réduction des quantités de Déchets Non Dangereux non inertes admis en Installation de Stockage des Déchets avec une base 100 en 2010 constitue un indicateur technique relatif au traitement.

Les déchets non inertes pris en compte sont : OMr, EMR, Végétaux, Bois, Cartons et Textile.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE 2010

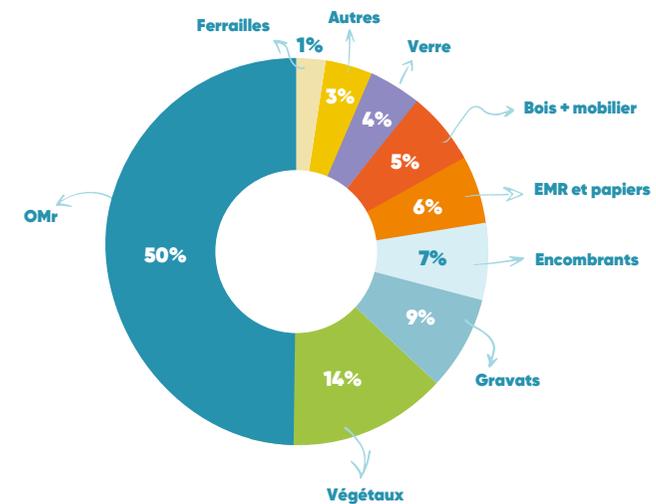
Tonnages DND non dangereux non inertes enfouis en ISD dont les mâchefers et les REFIOM	UNIVALOM 2010	CAPG 2010 (Mouans-Sartoux)	Base 2010
2010	18 136 t	4 315 t	22 450 t

	2010	2023	2024
Tonnages Déchet non dangereux non inertes enfouis en ISD	22 450	4 159	9 304
Indice de réduction	100	19	41

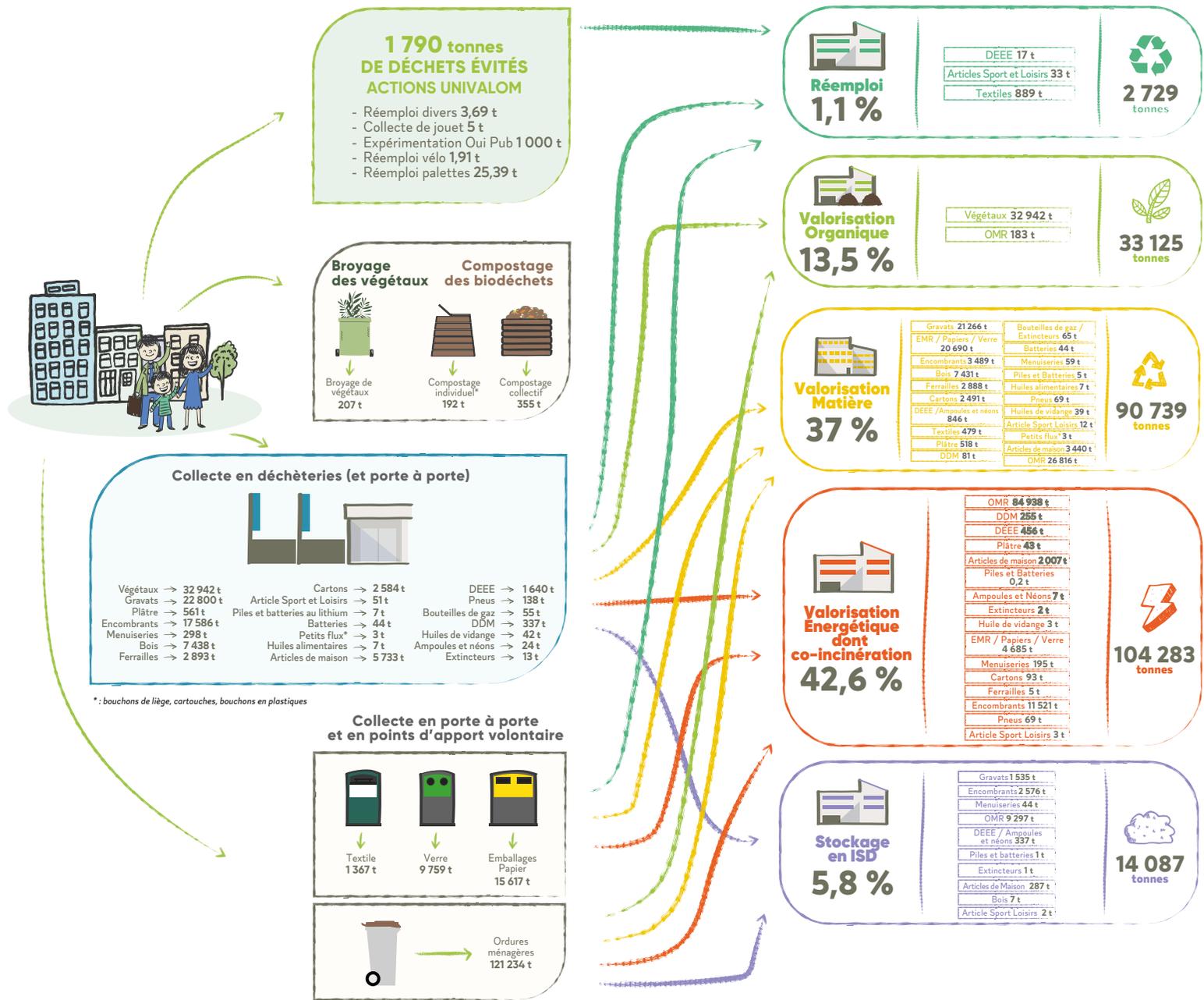
En 2024, la quantité d'ordures ménagères enfouies en ISDND a été plus importante que pour l'année 2023. En effet, lors des arrêts techniques programmés de l'UVE les ordures ménagères sont détournées en priorité vers une autre UVE. L'année 2024 a été marquée par des arrêts importants de l'Unité de Valorisation énergétique liée à l'éclatement de bouteille de protoxyde d'azote entraînant des détournements conséquents.

INDICATEURS TECHNIQUES

Répartition des tonnages traités en 2024



Synoptique des flux de déchets 2024



243 172
TONNAGE DE DÉCHETS TRAITÉS

702
KG/AN/HAB DE DMA EN 2024 (hors professionnel et réemploi)

OBJECTIF :
886
KG/AN/HAB EN 2024 selon notre PLPDM

2 789
TONNES de déchets évités ou réemployés

94%
TAUX DE VALORISATION

INDICE DE RÉDUCTION **41%** (BASE 2010)

Actions marquantes de l'année 2024

Janvier 2024

Finalisation des travaux d'installation d'un brise-vue sur la déchèterie de Valberg

Mars 2024

Préparation du contrôle DREAL du 07/03 au Cannet puis levée des mises en demeures étude de bruit (conforme) et hydrant (pose d'une BI)

Changement de tous les garde-corps par des banques de déchargement à la déchèterie de Valbonne

Avril 2024

Organisation de la Commission Consultative et d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA

Mai 2024

Mise en œuvre d'un nouveau module internet de commande des composteurs individuels avec badge de déchèterie obligatoire

Juin 2024

Réception de 2 nouveaux camions pour l'unité bas de quai

Juin-Juillet 2024

Inauguration des sites de compostage accessibles à tous à Antibes : Exflora, Aimé Cezaire et Estagnol, Val Claret et cafés composts réguliers

Nombreuses casses à l'UVE dues aux éclatements de bouteilles de Protoxyde d'Azote dans les fours

Rapport bilan opération OUI PUB

Septembre-Octobre 2024

Pose des filets anti envol + réhausse de l'alvéole végétaux sur la déchèterie d'Antibes

Novembre 2024

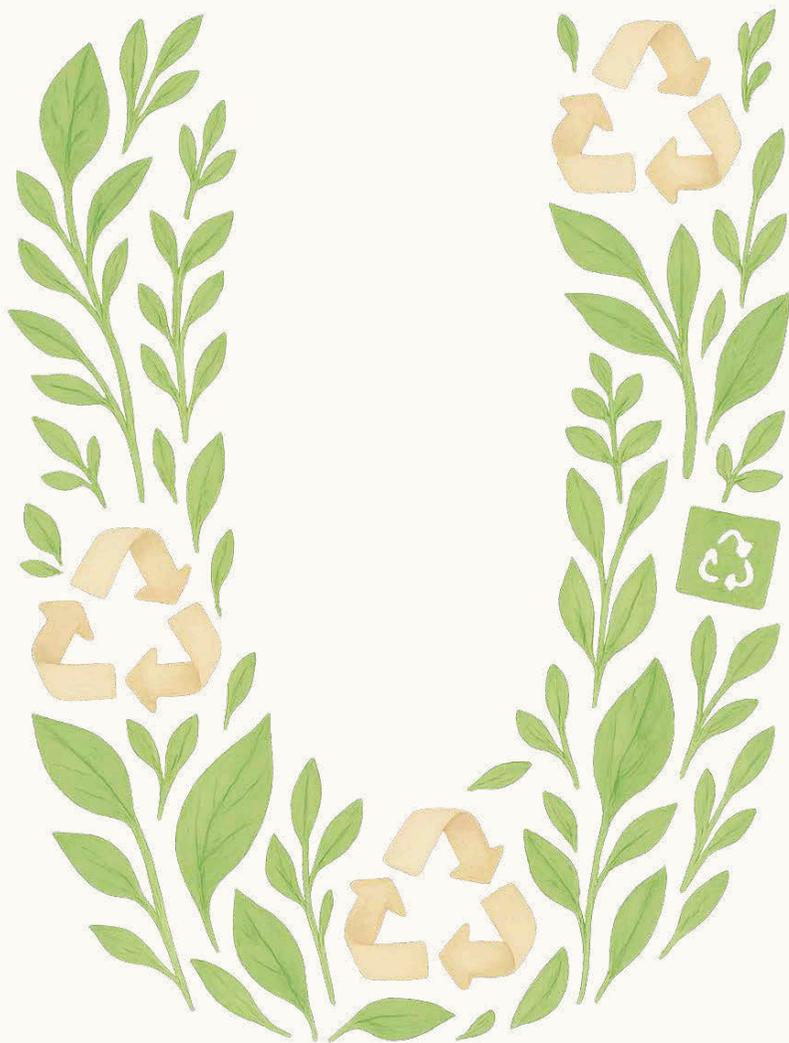
Déménagement de l'UVE des locaux EPI et du garage et aménagement du local de stock du chemin des près

Novembre-Décembre 2024

Préparation de la communication liée au démarrage de la facturation des usagers de la CCAA

Décembre 2024

Déménagement du siège social d'UNIVALOM de l'UVE vers des bureaux au Genêts (Sophia Antipolis)

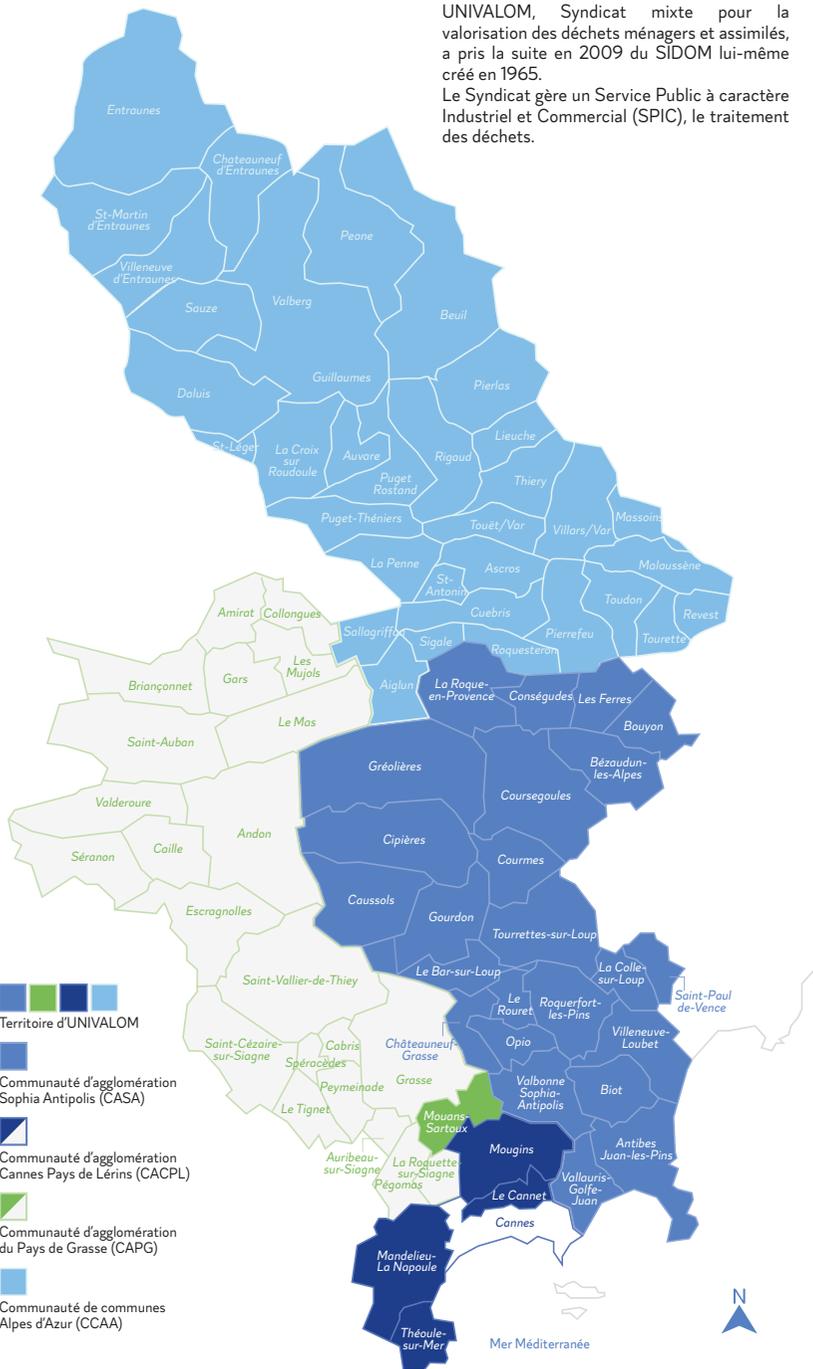


2.

Gouvernance et Structure du Syndicat

Compétences	19
Organisation des services	21

UNIVALOM, Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés, a pris la suite en 2009 du SIDOM lui-même créé en 1965. Le Syndicat gère un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), le traitement des déchets.



COMPÉTENCES

UNIVALOM traite les déchets ménagers produits par la population de son territoire soit 286 152 habitants avec 850 kilos de déchets produits professionnels inclus et hors réemploi et 702 kilos de déchets par personne et par an hors apports des professionnels et hors réemploi. Il assure depuis 2015, la gestion des déchèteries de Le Cannet, Mougins et Mouans-Sartoux, depuis le 1^{er} janvier 2018, celle des déchèteries de l'Agglomération Sophia Antipolis et depuis le 1^{er} janvier 2023 les 3 déchèteries de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

Le Syndicat prend à sa charge les équipes de communication de proximité pour les 4 Collectivités adhérentes.

UNIVALOM exerce ces compétences pour les études, la réalisation et la gestion en matière de :

- Pour l'ensemble de ses membres :
 - Centres de tri
 - Quais de transfert
 - Transport depuis les quais de transfert jusqu'aux installations de traitement
 - Équipements de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, et notamment l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes
 - Création et exploitation d'un réseau de chaleur et de froid

➤ De façon optionnelle, et sur demande d'un ou plusieurs membres et sur décision du Comité syndical prise à la majorité absolue :

- Gestion de déchèteries (compétence optionnelle à la carte)

Le Conseil Syndical s'est réuni 4 fois en 2024 afin de voter notamment le budget et les tarifs appliqués aux Etablissements publics membres du Syndicat. Cf. annexe 5.

Les élus se réunissent également lors de commissions thématiques : en 2024, se sont tenues 3 commissions gestion des déchèteries et 3 commissions Prévention, : Communication et Valorisation. Ainsi que 2 Commissions Consultatives des Services Publics Locaux (CCSPL) et 5 Commissions d'Appel d'Offre (CAO). Une Commission consultative d'Elaboration et de Suivi pour le PLPDMA s'est tenue en avril 2024.

Élus siégeant au syndicat

• Membres du bureau :

M. Jean LEONETTI
Président UNIVALOM
Président CASA

M. Hassan EL JAZOULI
1er Vice-Président UNIVALOM
Conseiller Communautaire CASA

M. Marc OCCELLI
Vice-Président
Conseiller Communautaire CACPL

M. Christophe ULIVIERI
Vice-Président
Conseiller Communautaire CACPL

M. Jean-Pierre DERMIT
Vice-Président
Conseiller Communautaire CASA

M. Patrick PEIRETTI
Vice-Président
Conseiller Communautaire CACPL

M. Emmanuel BLANC
Vice-Président
Élu Ville de Théoule-sur-Mer

M. Emmanuel DELMOTTE
Vice-Président
Vice-Président CASA

Mme Anne-Laure SEBBAR
Vice-Présidente
Conseillère Communautaire CASA

M. Daniel LEBLAY
Vice-Président
Conseiller Communautaire CAPG

Membres du conseil Syndical



- Madame Anne-Marie BOUSQUET
Conseillère Communautaire CASA
- Madame Khéra BADAOUÏ HUGUENIN VUILLEMIN
Conseillère Communautaire CASA
- Monsieur Xavier WIIK
Conseiller Communautaire CASA
- Madame Françoise THOMEL
Conseillère Communautaire CASA
- Monsieur Christophe FONCK
Conseiller Communautaire CASA
- Monsieur Kévin SEBASTIAN
Conseiller Communautaire CASA
- Madame Catherine LANZA
Conseillère Communautaire CASA
- Monsieur Fabrice MORENON
Conseiller Communautaire CASA
- Monsieur Joseph CESARO
Vice-Président CASA
- Monsieur François WYSZKOWSKI
Vice-Président CASA
- Madame Caroline JOUSSEMET
Membre Commission Syndicale
- Monsieur Philippe DELEAN
Membre Commission Syndicale
- Monsieur Gilbert HUGUES
Membre Commission Syndicale



- Monsieur Bernard ALEND
Conseiller Communautaire CACPL
- Madame Françoise BRUNETEAUX
Conseillère Communautaire CACPL
- Madame Denise LAURENT
Conseillère Communautaire CACPL



- Monsieur Arnaud PRIGENT
Vice-Président CCAA
- Monsieur Pierre CORPORANDY
Vice-Président CCAA



- Madame Marie-Louise GOURDON
Conseillère Communautaire CAPG
- Monsieur Jean-Marc DELIA
Vice-Président CAPG

ORGANISATION DES SERVICES

Organigramme du Syndicat

Le Syndicat est composé de 2 Directions : Administrative et Financière et Services Techniques, constituées de 2 Services chacune.

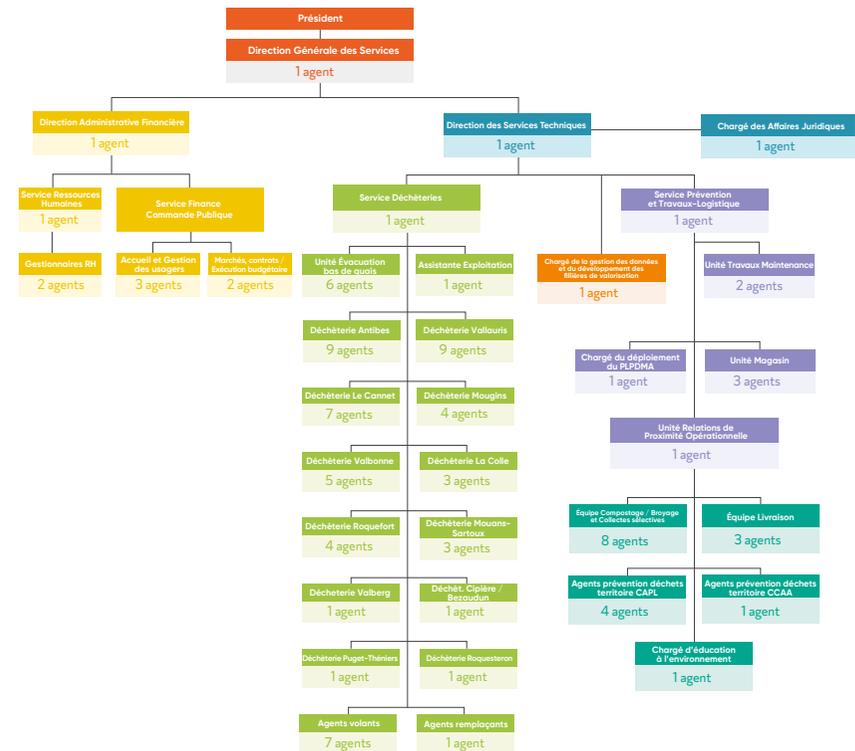
La Direction Administrative et Financière est composée de deux services garant de l'ensemble des activités comptable et ressources humaines d'UNIVALOM.

Au-delà de ces activités, cette Direction gère les relations avec les usagers des composteurs du territoire et avec ceux des déchèteries.

La Direction des Services Techniques est structurée en deux services regroupant l'ensemble des activités déchets du Syndicat.

Le Service Déchèteries gère l'ensemble de l'activité des déchèteries comprenant ainsi toutes les déchèteries du territoire d'UNIVALOM et intégrant désormais l'unité « évacuations bas de quai » qui englobe la régie de transport et la mécanique. Le Service Prévention et Travaux-Logistique est à présent organisé autour de quatre thématiques : Unité « Relation de Proximité Opérationnelle », Déploiement du PLPDMA, Unité « Magasin » et Unité « Travaux-Maintenance ».

En 2024, une centaine d'agents a mis ses compétences et son expertise au service du Syndicat.



Lieux de travail

- les agents d'UNIVALOM sont répartis sur 20 sites :
 - le site administratif (siège social) situé à Valbonne Sophia Antipolis,
 - les locaux des agents de communication de proximité du territoire CASA et CAPG à Biot,
 - les locaux des agents de communication du territoire CACPL sur Cannes,

- les locaux des agents de communication du territoire CCAA sur Puget-Théniers,
- le site de compostage collectif situé à Antibes,
- le site réservé à la logistique situé à Biot,
- l'atelier de maintenance situé à Roquefort-les-Pins
- et les 13 déchèteries du territoire.



3. Prévention

Éducation à l'environnement	24
Compostage	25
Broyage des végétaux	26
Zéro Déchet	27
Réemploi	28
Relation de proximité opérationnelle	29

En amont des étapes de gestion des déchets la réduction à la source est une priorité pour UNIVALOM.

Pour rappel, le PLPDMA d'UNIVALOM a pour objectif une baisse de 17% du gisement des DMA soit 159 kg par habitant d'ici 2028.

Depuis 2012, le Syndicat mène une politique active de prévention des déchets. Au travers d'actions emblématiques telle que le compostage individuel ou collectif, le réemploi, une baisse régulière des quantités produites est constatée.

En 2024, le résultat de 850 kg/an/hab est atteint soit une réduction de - 12 % depuis 2008.

objectif 2024 **886 kg/an/hab** VS résultat 2024 **850 kg/an/hab**

L'année 2024 est la première année complète du nouveau Programme Local de Prévention.

Celui-ci s'oriente autour de 13 actions phares et d'un bilan détaillé en Annexe 15.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



Au cours de l'année scolaire 2023-2024, les projets d'éducation à l'environnement proposés par le syndicat, ont encore été plébiscités par de nombreux professeurs du territoire de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis.

Ce sont presque 5 000 enfants qui ont bénéficié de nos interventions.

C'est en classe que l'action est portée au travers d'un programme pédagogique, suivi par 172 classes à travers 37 écoles du territoire, représentant 478 séances.

A noter cette année, l'apport apprécié du prestataire Evaleco qui a permis de réaliser des interventions à 105 classes de CP et CE1, une approche en deux séances sur les thématiques du compostage et du zéro déchet.

Le renouvellement du parcours « Journée visites » a encore permis à 7 classes de Collégiens d'appréhender au cœur de l'action les problématiques du traitement des déchets. En plus de ces animations régulières, d'autres ponctuelles, encadrées par les agents de prévention, ont enrichi l'offre d'éducation à l'environnement :

- Des visites du centre de tri et de la plateforme de compostage,
- Des supports à des nettoyages de site et des sensibilisations spécifiques lors de la mise en place
- Le suivi des sites de compostage dans les établissements scolaires.

Les professeurs et directeurs d'école sont à nouveau remerciés pour la confiance qui est accordée et n'oublions pas que la meilleure des préventions c'est l'éducation !

COMPOSTAGE

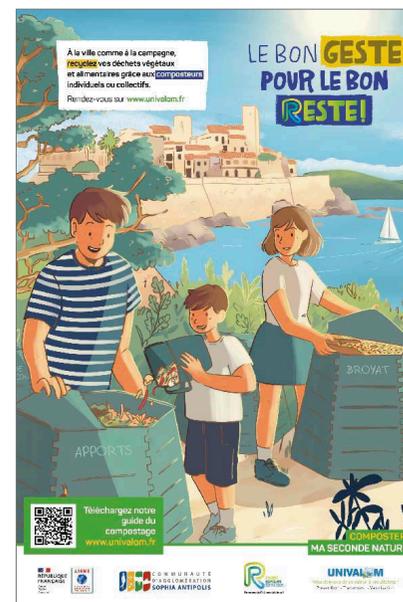
L'équipe Compostage est composée de 12 Agents de prévention dont 2 maîtres composteurs et 4 guides composteurs répartis sur les territoires de la CASA, de la CAPG, de la CACPL et de la CCAA.

Ils ont, pour missions principales, la sensibilisation et la communication de proximité opérationnelle autour du compostage et de la collecte sélective.

« Faire des biodéchets, une ressource. »

La gestion de proximité des biodéchets s'inscrit logiquement comme un élément prioritaire de la prévention.

Pour répondre à cette directive réglementaire, le Syndicat est entré dans la phase de déploiement de la communication et des outils de compostage ainsi qu'une formation pour chaque citoyen.



La campagne de communication, « **Le bon geste pour le bon reste** », lancée fin 2023, a conditionné les bons résultats de 2024 et une adhésion citoyenne forte.

Les différentes déclinaisons des supports, adaptées à chaque typologie d'habitat, ont permis une large diffusion auprès de l'ensemble de la population.

Les Communes ont activement participé au déploiement de la communication par le biais de leurs réseaux sociaux et des services de proximité.

Compostage individuel

Nouveauté 2024 : UNIVALOM a mis en place un module informatique dédié à la commande de composteurs. Désormais, la possession d'une carte de déchèterie est obligatoire pour effectuer toute commande. Ce système relie directement la commande de composteurs au réseau des déchèteries.

Depuis 2018, UNIVALOM distribue les composteurs individuels pour la CASA et Mouans-Sartoux. Après une inscription en ligne sur le site d'UNIVALOM, les usagers suivent une formation concrète sur le compostage et récupèrent gratuitement leur composteur de 400 litres à l'issue de celle-ci.

En 2024, **2 451 composteurs** ont été remis sur le territoire ce qui représente **192 tonnes de biodéchets évités**.

Compostage partagé

UNIVALOM gère 235 sites de compostage (écoles, résidences, sites publics...) dont 50 sites installés sur le territoire en 2024.

Ils ont permis de détourner environ **355 tonnes de biodéchets des Ordures Ménagères Résiduelles**.

En 2024, l'équipe compostage a déployé de nouveaux modules de compostage collectif Abri biocompost dans l'espace public, qui facilitent l'intégration visuelle des composteurs.

UNIVALOM est bénéficiaire de 2 subventions pour le déploiement local du compostage provenant du fond vert (ADEME) et de la Région Sud.



BROYAGE DES VÉGÉTAUX

Broyez du vert

UNIVALOM change d'approche sur le service de broyage à domicile communiqué sur son site internet. Le Syndicat valorise les différents services de broyage de végétaux à domicile existants proposés par des associations de

l'économie sociale et solidaire et ne se concentre plus sur un prix fixe et le crédit d'impôt obligatoire comme condition pour communiquer. Actuellement, les structures Soli-Cités et AVIE sont référencées.

Broyage des sapins de Noël

UNIVALOM, en partenariat avec les Communes volontaires, collecte les sapins de Noël pour leur donner une seconde vie. Cette action collective permet de valoriser les sapins qui sont transformés en broyat et réutilisés en paillage sur les espaces verts de la Commune.

Elle permet de :

- Proposer aux habitants, un lieu de proximité pour déposer leur sapin après les fêtes,
- Éviter les dépôts sauvages sur les trottoirs qui sont interdits,
- Éviter d'encombrer les déchèteries,
- Sensibiliser les habitants au compostage et au paillage.

En 2024, **4 200 sapins** ont été broyés sur 14 Communes participantes, ce qui représente 21 tonnes.



Broyage en déchèterie

En 2024, plusieurs expérimentations ont été menées pour développer le broyage de végétaux en déchèterie.

- **Février à mai** : broyage réalisé à Valbonne avec l'association AVIE, puis distribution du broyat sur les 4 déchèteries, Valbonne, Le Cannet, Roquefort-les-Pins et Mouans-Sartoux. La livraison en bac s'est révélée peu adaptée et la prestation a permis d'obtenir un broyat de bonne qualité, mais en quantité limitée.
- **Avril – Quinzaine du compostage "Tous au compost"** : une prestation de broyage avec un broyeur de grande capacité a permis de traiter 50 tonnes de végétaux. Cette opération a toutefois produit un broyat trop grossier.
- **Juin/Juillet** : un test de broyage a été réalisé en interne avec le matériel et les agents du Syndicat. Cette expérience a mis en évidence les limites de notre équipement, insuffisant pour produire les volumes nécessaires. De plus, le travail manuel prolongé en période estivale s'est révélé pénible pour les agents.
- **Décembre** : distribution de broyat issu de l'entreprise Azur Jardin sur les 4 déchèteries initiales et la plateforme des Semboules.

Ces différentes expériences ont montré qu'il est nécessaire de trouver un juste équilibre entre la qualité du broyat et la quantité produite.



ZÉRO DÉCHET

Objectif Zéro Déchet

Dans le cadre de sa démarche Objectif Zéro Déchet, UNIVALOM a proposé en 2024 un ensemble d'ateliers gratuits et ouverts à tous autour de thématiques variées :

- Jardinage : taille des arbres fruitiers, atelier sur le broyat
- Création : éponge au crochet, couture de sacs, couture de bonnets de chimio
- Vélo : réparation et entretien
- Cosmétique : création de produits maison
- Ménage : produits de nettoyage écologiques
- Vêtements : dressing zéro déchet, réparation de vêtements
- Cuisine : légumineuses, céréales, cuisine végétale, zéro déchet
- Apiculture : créations à partir de produits de la ruche
- Fêtes : Noël zéro déchet

Des visites du centre de tri et l'Unité de Valorisation Énergétique ont aussi été réalisées tout au long de l'année. En tout, ce sont 397 personnes qui ont été sensibilisées à travers ces actions.

UNIVALOM a également proposé en complément 2 masterclass qui rencontrent toujours autant de succès :



Permaculture et zéro déchet avec :

- 1 session de 25 participants au printemps au Rouret
- 1 session de 25 personnes à l'automne à Roquefort-les-Pins



Masterclass couture :

- 1 session débutant de 15 personnes à Mougins
- 1 session expert 15 personnes à Mougins

OUI PUB

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le dispositif OUI PUB est mis en œuvre sur le territoire d'UNIVALOM. Il s'agit d'une expérimentation nationale portée par le Ministère de la Transition écologique et l'ADEME, et menée sur 14 territoires en France. Pour continuer à recevoir de la publicité dans sa boîte aux lettres, il est désormais nécessaire d'y apposer l'autocollant "OUI PUB".

En avril 2024, UNIVALOM a remis son rapport d'évaluation de cette expérimentation. Voici quelques chiffres clés extrait du bilan :

- Le taux de boîtes aux lettres affichant "OUI PUB" est estimé à 3,13% (source : ADEME).
- Les foyers témoins ont noté une baisse moyenne de 90% des publicités reçues, qu'ils aient ou non l'autocollant.
- La nature des imprimés publicitaires reçus change : les foyers ayant opté pour "OUI PUB" continuent de recevoir des flyers ainsi que des catalogues, tandis que ceux ne l'ayant pas apposé ne reçoivent que des flyers.
- Entre 2022 et 2024, une baisse de 62% des déchets papier a été observée, soit 1 000 tonnes évitées.

Globalement, cette expérimentation a été bien accueillie. Aucune opposition notable n'a été signalée et la population s'est montrée plutôt passive face à ce changement. Très peu de retours ont été enregistrés, que ce soit de la part des citoyens, des distributeurs ou des annonceurs.

Même si l'évaluation précise de la réduction des déchets reste complexe, cette initiative a contribué à une baisse notable des volumes de papiers jetés. Sa mise en œuvre s'est déroulée sans difficulté majeure et a assuré un traitement équitable entre les différents annonceurs, qui se sont retrouvés soumis aux mêmes règles. En somme, la transition s'est faite en douceur, avec un bon rapport entre le coût et l'efficacité du dispositif.



RÉEMPLOI

Collecte de jouets



Depuis 2018, UNIVALOM participe à la collecte de jouets « Laisse parler ton cœur » menée par Ecosystem. Le Syndicat met en place des points de collecte de jouets d'occasion pendant le Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

En 2024, 102 points de collecte étaient répartis entre 13 communes. Cette opération a permis de collecter 5 tonnes de jouets redistribués à des associations de solidarité pour être soit revendus à prix solidaires dans les boutiques ou redonnés à des personnes dans le besoin. 11 associations ont bénéficié des jouets collectés : Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes, Grandir au Tignet, Action pour la Jeunesse et la famille, Soli-Cités, Les Christ ô du cœur, Soleil royal 06, Croix Rouge d'Antibes-Vallauris, Restos du cœur, Fondation de Nice, Recyclerie Mamy Blue.

Je donne mon électroménager

Ecosystem, en partenariat avec UNIVALOM, propose un service gratuit de collecte de gros électroménagers directement à domicile, sur rendez-vous et sans besoin de déposer les appareils sur le trottoir. Disponible dans 17 communes du territoire, ce service facilite la reprise d'équipements fonctionnels ou non. Les appareils collectés sont réemployés par des structures de l'économie sociale et solidaire, les autres sont recyclés dans le respect des normes environnementales. Les rendez-vous pour planifier la collecte se font sur jedonnemonelectromenager.fr.

Sur l'année, 2 744 appareils ont été collectés, soit 115 tonnes. Sur ce résultat, 15% des appareils sont réemployés en PACA auprès d'Emmaüs Nice, Emmaüs Le Muy (83) et Envie Toulon (83).



Réemploi en déchèterie

Dans le cadre de ses actions en faveur de l'économie circulaire, des matériaux et objets a été réemployés en déchèterie, grâce à divers partenariats locaux :

- Palettes : 25 tonnes de palettes ont été récupérées à la déchèterie d'Antibes, en partenariat avec la société Avenir Recyclage, favorisant leur valorisation et leur réutilisation.
- Réemploi solidaire : 3,69 tonnes d'objets ont été confiées à des associations ou structures publiques via des conventions spécifiques, dont :
 - Le Foyer de l'Enfance (valises et vélos),
 - Soli-Cités (bouteilles de plongée),
 - La Bricothèque de Vence (outils de bricolage),
 - Le Repair Café (électroménager pour ateliers de réparation),
 - La Mairie de Puget-Théniers (objets divers pour un événement autour du recyclage et de l'art).
- Vélos : 1,91 tonnes de vélos ont été redirigés vers des structures de réemploi :
 - Les déchèteries de Roquefort-les-Pins et Le Cannet ont collaboré avec les Apprentis d'Auteuil,
 - La déchèterie de Mouans-Sartoux a travaillé avec l'association Choisir le Vélo.



Plats à emporter consignés

UNIVALOM a répondu à l'Appel à Projets (AAP) de Citéo 2024 avec l'association Vaïeven et le projet En Boîte Le Plat, dont les objectifs étaient :

- Tester le modèle En Boîte Le Plat sur la technopole de Sophia Antipolis
- Vérifier la résistance et l'adéquation des contenants aux besoins des commerces
- Optimiser la circularité des contenants réemployables et consignés sur le territoire

Au total, l'équipe Vaïeven a démarché 163 commerces sur la technopole de Sophia Antipolis. Fin 2024, 14 commerces utilisaient les boîtes consignées dans leur restaurant. 34 ateliers de sensibilisation ont été organisés pour accompagner la transition vers des contenants réemployables.

Grâce à cette mobilisation, 26 009 emballages ont pu être évités en 2024, représentant 650 kilos d'emballages.



Relation de Proximité Opérationnelle

Axe primordial, la communication écrite ou de terrain est incontournable. Elle touche les habitants au travers des consignes de tri et de la prévention.

L'équipe en charge de la Relation de Proximité Opérationnelle est constituée de 12 agents pour l'ensemble du territoire, avec une répartition par Agglomération et Communauté de Communes.

Les agents de prévention assurent la mise en place, le suivi et de la sensibilisation des populations sur la thématique de la collecte sélective et plus spécifiquement le tri des emballages (bac jaune) et le verre.

En permanence sur le terrain et en lien avec les équipes de gestion des déchets des collectivités membres, ces agents effectuent les contrôles qualité au travers de plus d'une quarantaine de suivis de collecte, nécessaires à la connaissance des habitudes des trieurs afin d'apporter la réponse la plus adaptée aux problèmes rencontrés.

Les actions correctives qui sont mises en œuvre vont de la simple sensibilisation au geste de tri, à la modification de modalités de ramassage pour faciliter ou optimiser la

gestion des déchets.

Les agents de prévention jouent également un rôle d'animateur tout public, au travers de stands d'information et de leur participation actives aux manifestations communales.

De nombreuses sensibilisations sont également menées auprès des habitants et des équipes de collecte des agglomérations, couplées avec des visites du centre de tri pour une meilleure connaissance du devenir des déchets recyclable.

Pour accompagner la démarche, l'équipe de livraison assure la mise à disposition des bacs et contenants nécessaires à la gestion des déchets des particuliers, copropriétés et professionnels du territoire afin d'assurer un tri de qualité.

Ces agents participent également à la diffusion des supports de communications rappelant les bonnes pratiques du tri.

En 2024, ce sont plus de 7 000 bacs qui ont été livrés et plus d'une vingtaine de manifestations publiques dotées de bacs de tri des emballages ménagers.



4. Réception

Quais de transfert	32
Unité de valorisation énergétique	32
Déchèteries	35

QUAIS DE TRANSFERT

Afin de réduire les coûts de transport des Ordures Ménagères (OMr) et des Emballages Ménagers (EMR) ainsi que les impacts sur l'environnement, des quais de transfert sont utilisés par les services de collecte.

Les OMr et les EMR sont regroupés dans des semi-remorques puis acheminés vers l'UVE ou le centre de tri.

- **Quai de transfert du SMED (situé sur la Commune de Cannes) :** il permet de réceptionner les OMr des Communes de Théoule-sur-Mer et Mandelieu - La Napoule essentiellement.

En 2024, **4 119 tonnes d'OMr** ont transité par ce quai.

- **Quai de transfert d'UNIVALOM (situé à la déchèterie du Cannet) :** il permet de réceptionner les OMr et les EMR des Communes du Cannet et de Mougins.

En 2024, **15 747 tonnes d'OMr** ont transité par ce quai et **1 359 tonnes d'emballages ménagers avec 6 357 passages de bennes de collecte** (4 807 passages pour les Ordures Ménagères et 1 550 pour les Emballages Ménagers).

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les OMr sont réceptionnées et traitées par l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) située sur la Commune d'Antibes. Cette UVE d'une capacité de 160 000 tonnes appartient au Syndicat, elle est gérée dans le cadre d'un Contrat de Partenariat Public Privé entre UNIVALOM et la société VALOMED qui arrive à échéance en Septembre 2026.

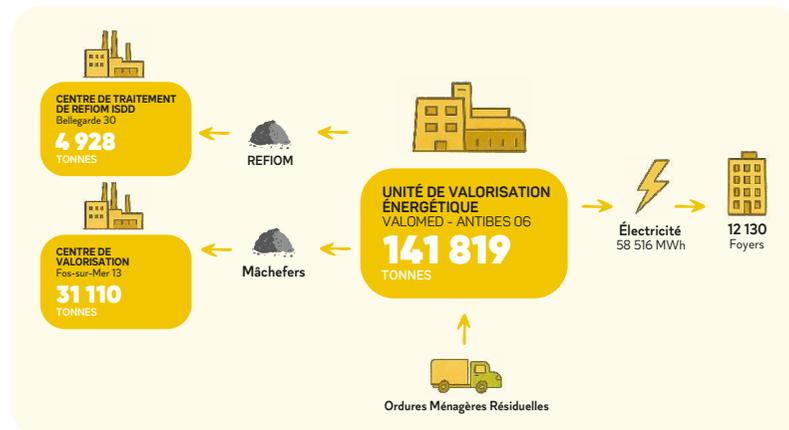
L'unité de valorisation, a traité **141 819 tonnes** pour une capacité de **160 000 tonnes par an**. 94 % sont des déchets ménagers des collectivités et 6% des déchets d'activités économique et des refus de centres de tri.

L'UVE a permis la production de **58 516 MWh** soit l'équivalent de la consommation de **12 130 foyers**. (La consommation annuelle moyenne en 2024 pour un foyer français est de 4 824 kWh, données

publiées par l'agence ORE (Opérateurs de Réseaux d'Énergie) site data.gouv.fr).

À noter que pour le compte d'UNIVALOM, 5 051 tonnes ont été enfouies en ISDND à Bagnols-en-Forêt (83) et de Pierrefeu (83), 183 tonnes traitées au CVO du Broc (06) et 99 tonnes incinérées à l'unité d'incinération de Nice (06), pendant les arrêts techniques de l'UVE et la période estivale en avril, juillet, août et septembre.

La baisse du tonnage incinéré et la hausse du tonnage enfoui sont dues aux nombreux arrêts de fours non prévus suite à des casses causées par des éclatements de plus en plus fréquents de bouteilles de Protoxyde d'Azote dans les fours. Cela engendre également une baisse de la production d'électricité par l'UVE.



Sous-produits de l'incinération

L'incinération des Ordures Ménagères Assimilées, en plus de la production électrique, génère des produits incombustibles : les mâchefers qui sont traités dans une Installation de Maturation et Elaboration (IME) gérée par la société Mat'ild à

Fos-sur-Mer (13) valorisés en sous couche. Les REFIO M (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) sont envoyés en Installation de Stockage des Déchets Dangereux à Bellegarde (30).

Performance énergétique

Depuis le 1er janvier 2016 Valomed dispose de capteurs agréés « transaction commerciale » afin de mesurer les autoconsommations de l'installation. **PE 2024 de l'UVE d'Antibes = 0,81**

Travaux

Au-delà des révisions classiques (mécanique de four, béton réfractaire ...), chaque année, lors d'arrêts techniques programmés des travaux de gros entretiens ou renouvellement sont effectués.

- **Ligne 1 :**
Travaux chaudière : remplacement d'un mur écran
Remplacement d'un étage catalyseur DeNox
- **Travaux notables sur les Communs :**
Micro sablage en atelier de la turbine
Mise en place de nouveaux compteurs d'énergie sur les surchauffeurs
Remplacement du point bascule mâchefers

Certifications

Triple certification : **Iso 9 001 ; 14 001 et 50 001.**

Commission de suivi de site (CSS)

La CSS s'est tenue le 28 janvier 2025 pour la présentation des bilans 2023 et quelques données 2024.

Inspection DREAL

La DREAL PACA a réalisé une visite d'inspection le 20 juin 2024 et une visite le 10 octobre 2024.

Ainsi lors de l'inspection de juin sur le thème de la mise en application des BREFs incinération, onze constats ont été présentés par la DREAL à l'issue de la visite dont six susceptibles de faire l'objet de suites administratives.

Valomed a répondu à ces six constats et engagé des actions correctives.

Lors de l'inspection d'octobre du Plan de Surveillance de l'Environnement (PSE), douze constats figurent dans le rapport d'inspection de la DREAL dont sept susceptibles de faire l'objet de suites administratives. Plus globalement, l'inspection des installations classées propose un projet d'Arrêté Préfectoral Complémentaire (APC) à l'issue de cette inspection afin d'améliorer le programme de surveillance environnementale et de l'encadrer. Valomed a répondu à ces sept constats et engagé des actions correctives. Des observations ont également été faites sur le projet d'APC.

Plaintes et visites

En 2024, huit plaintes ont été réceptionnées et traitées (dont 2 non liées à l'UVE). Elles concernaient toutes des nuisances sonores ou olfactives. Chaque plainte fait l'objet d'une réponse sous forme de fiche d'analyse de l'événement.

En 2024, 14 visites ont eu lieu à l'UVE :

- Des élus locaux
- Des membres d'associations de riverains,
- Du grand public
- La presse locale
- Dans le cadre de l'appel d'offre sur le renouvellement de l'exploitation du site
- Des collégiens et lycéens sur 7 visites.

L'UVE est soumise à une surveillance environnementale stricte en autocontrôle mais également par la DREAL.

Surveillance des rejets atmosphériques

Le contrôle de la qualité des rejets atmosphériques de l'installation est réalisé en interne par l'autosurveillance conformément à l'Arrêté Préfectoral d'Exploitation du 23 novembre 2013.

Des contrôles externes réglementaires sont également menés pour compléter les autosurveillances du site.

Les contrôles réglementaires ont été réalisés grâce à deux campagnes en 2023.

Les résultats des campagnes de surveillance externes sont conformes aux seuils fixés par la réglementation.

Une synthèse des résultats est présentée à l'annexe 14.

Surveillance des eaux souterraines

Le site dispose de 4 piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines. Des analyses sont faites semestriellement.

L'analyse des relevés piézomètres sur les trois dernières années ne montre pas de différence significative entre l'amont et l'aval du site.

Surveillance des émissions sonores

Une société indépendante a réalisé en 2024 une campagne de mesure de bruit complémentaire dans l'environnement afin d'évaluer l'impact acoustique de l'activité du site.

Le site est conforme et respecte les prescriptions réglementaires en termes d'émissions sonores dans l'environnement.

Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé



Dépenses

14 536 325 € HT



Recettes

9 072 196 € HT



Les dépenses et les recettes sont détaillées à l'annexe 14.

DÉCHÈTERIES

> Antibes - Juan-Les-Pins

Tonnages : 17 840 t
Passages : 44 172
Agents : 9
Engin : 1 tractopelle + 1 pelle (pince à tri)

> Puget-Théniers

Tonnages : 1 225 t
Passages : 8 241
Agents : 1+1 commun avec Valberg
Engin : 1 tractopelle

> Bézaudun-Les-Alpes

Tonnages : 238 t
Passages : 1 079 (ouverte 3 demies journées /semaine)
Agent : 1 (commun avec Cipières)
Engin : 1 pelle

> Roquefort-Les-Pins

Tonnages : 3 370 t
Passages : 33 163
Agents : 4+1 commun avec la Colle/Loup
Engin : 1 tractopelle + 1 de secours mutualisé pour tous les sites

> Cipières

Tonnages : 476 t
Passages : 1 217 (ouverte 3,5 jours /semaine)
Agent : 1 (commun avec Bézaudun)
Engin : 1 tractopelle

> Roquesteron

Tonnages : 316 t
Passages : 1 439
Agents : 1 mis à disposition par la commune

> La Colle-Sur-Loup

Tonnages : 5 394 t
Passages : 32 063
Agents : 3+1 commun avec Roquefort
Engin : 1 tractopelle

> Valberg

Tonnages : 733 t (hors transfert)
Passages : 3 028
Agents : 1+1 commun Puget-Théniers
Engin : 2 tractopelles

> Le Cannet

Tonnages : 6 947 t (hors quai de transfert)
Passages : 60 365 (hors quai de transfert)
Agents : 7
Engin : 1 rollerpack

> Valbonne

Tonnages : 9 160 t
Passages : 51 122
Agents : 5
Engin : 1 pelle (pince à tri)

> Mouans-Sartoux

Tonnages : 6 306 t
Passages : 40 491
Agents : 3+1 commun multi-déchèteries
Engin : 1 pelle (pince à tri)

> Vallauris - Golfe-Juan

Tonnages : 12 734 t (hors transfert)
Passages : 85 468
Agents : 9
Engin : 1 tractopelle

> Mougins

Tonnages : 6 197 t
Passages : 31 651
Agents : 4
Engin : 1 pelle (grappin)

Organisation et coordination

13 déchèteries composent le réseau UNIVALOM faisant lui-même partie du réseau des 21 déchèteries de CAP'AZUR.

Dans le cadre de ce réseau, les usagers du SMED ont pu bénéficier du service des déchèteries d'UNIVALOM et sont ainsi venus déposer 1 049 tonnes de déchets. Dans la même logique, les habitants du territoire d'UNIVALOM ont pu déposer 4 103 tonnes de déchets sur les sites du SMED. Ces tonnages sont détaillés dans l'annexe 11 et pris en compte dans les bilans globaux de ce rapport.

Les déchèteries réceptionnent les déchets ménagers et assimilés des particuliers et des professionnels du lundi au samedi.

Tous les dépôts sont pesés et les usagers possèdent un badge pour pouvoir accéder aux sites. Les modalités d'accès sont différentes si l'utilisateur est un particulier ou un professionnel.

Les sites sont équipés de dispositifs réglementaires pour la sécurité des usagers et du personnel notamment le risque de chute, ainsi que pour la protection de l'environnement. Les aménagements spécifiques varient selon les déchèteries.

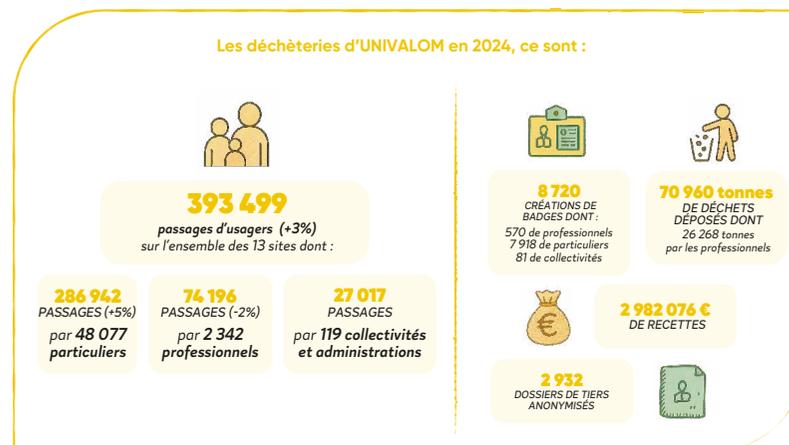
La majorité des sites d'UNIVALOM réceptionnent plus de 20 types de déchets différents ce qui permet de les trier en fonction des filières de valorisation en aval.

En 2024, le flux articles de sport et de loisir (ASL), trié dans un local spécifique et dont la mise en place a été initiée en 2023 sur 3 déchèteries, a été déployé au sein de 6 autres déchèteries. Également l'extension de la filière Eco-mobilier en Eco-Maison a été mise en œuvre en 2024 sur 4 déchèteries, faisant la place aux articles de bricolage et jardin et aux jeux et jouets dans une benne et des bacs spécifiques. Ces objets peuvent désormais bénéficier d'une part de réemploi ainsi que d'une valorisation matière ou énergétique.

Les déchèteries amorcent ainsi un tournant vers des sites de collecte pour réemploi.

Chaque site (excepté Roquesteron) est doté d'engins de tassage des déchets dans les bennes et optimise ainsi leur remplissage et leur transport vers les exutoires de traitement.

Faits et chiffres marquants



Suivi des ICPE par la DREAL

Les déchèteries du Syndicat, comme toutes Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sont soumises à un suivi régulier en interne et à des contrôles récurrents menés par la DREAL.

Déchèterie du Cannet

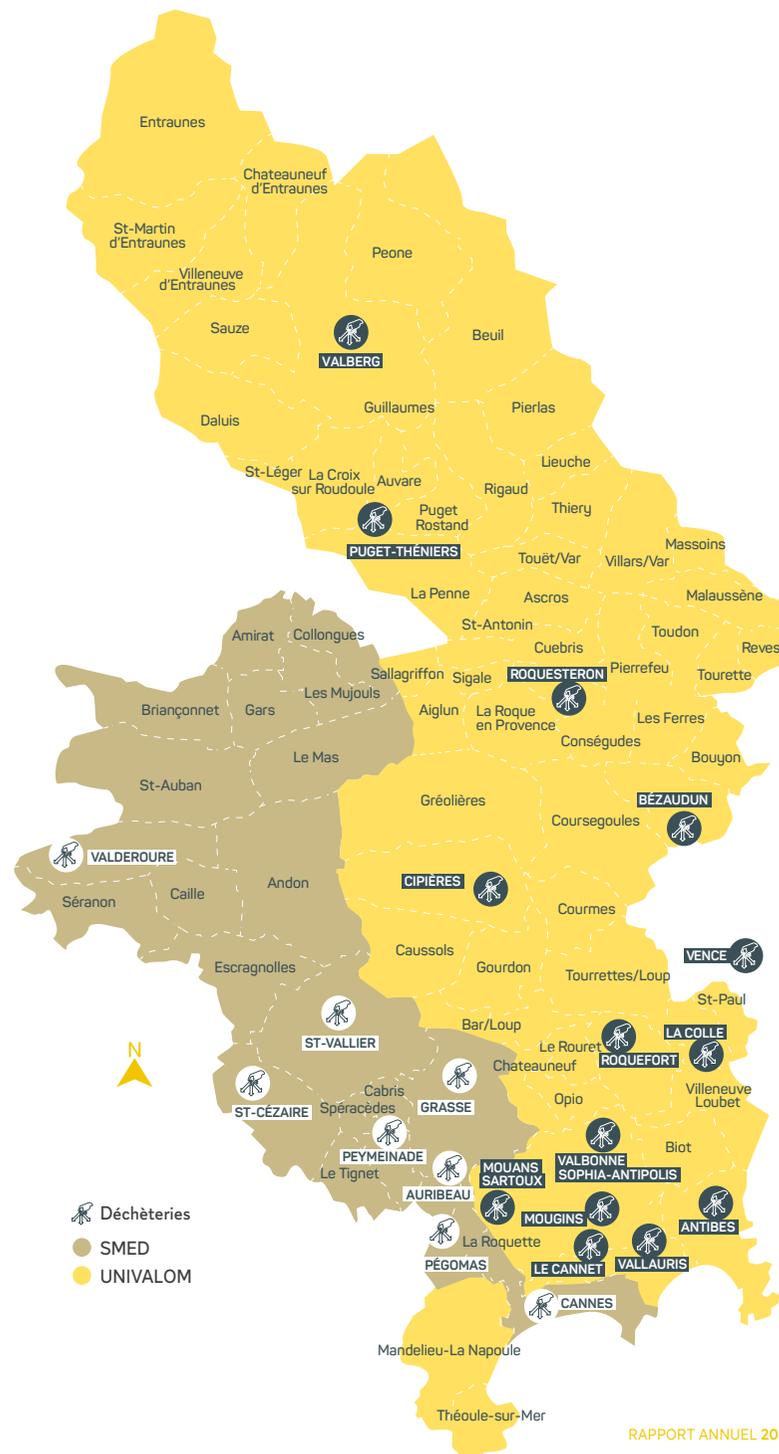
- Visite de recollement (suite à enregistrement) par la DREAL : 07/03/2024 qui a engendré une mise en demeure. Cette dernière a été levée le 20/12/2024

Déchèterie de Roquefort-les-Pins

- Réalisation du contrôle quinquennal : 07/11/2024. Contrôle conforme à la réglementation, pas de transmission aux services de l'état.

Travaux et aménagements

- Déménagement du siège social au bâtiment les Genets à Sophia Antipolis avec aménagement intérieur.
- Aménagement de banques de déchargement sur la déchèterie de Valbonne en lieu et place des gardes corps afin de faciliter l'accès usager et d'augmenter la sécurité.
- Aménagement de la zone bas de quais avec fourniture de deux locaux déchets dangereux, un local de stockage sécurisé et la création d'un local grillagé pour héberger et abriter les flux extérieurs sur la déchèterie de Vallauris.
- Fourniture et mise en place d'un local déchets dangereux sur la déchèterie de Cipières afin d'augmenter la qualité du tri.
- Mise en place d'une zone d'hypo débroussaillage en façade sud du site des Genets.
- Mise en place d'un filet anti envol afin d'empêcher l'éparpillement de matières plastiques à la déchèterie d'Antibes.
- Création de 300 mètres de grillage périmétrique sur la déchèterie de Valberg, empêchant les intrusions sur le site.
- Rénovation du pont d'entrée de la déchèterie du Cannet.
- Fourniture et mise en service de 5 dispositifs travailleurs isolés.
- Réfection complète du système électrique de la déchèterie de Vallauris.
- Fourniture des deux cuves à huile sur la déchèterie de Vallauris avec dépollution des sols au niveau de l'ancien emplacement.
- Fourniture d'un local grillagé à la déchèterie de Mougins pour flux ASL.
- Mise à niveau du système de vidéoprotection à la déchèterie de Valbonne, création d'un système au site de stockage de Biot et à la déchèterie de Cipières.





5. Traitement

OMA - Ordures Ménagères et Assimilées	44
DMA - Déchets Ménagers et Assimilés	45

Les déchets collectés dans les déchèteries du territoire UNIVALOM, ou via les collectes en Porte A Porte, des Collectivités sont évacués et traités par le biais de marchés publics (Cf. annexe 5) ou par l'intermédiaire des éco-organismes. **En tout, ce sont 243 172,31 tonnes de déchets ménagers hors réemploi qui ont été traités par UNIVALOM dont 42 253,73 tonnes de déchets apportés par les professionnels.**

Les tonnages de déchets ménagers se stabilisent en 2024.

Faits Marquants

Diminution bois – transfert éco mobilier : **12 %**



Poursuite de la baisse des encombrants : **-12 %** avec le déploiement de la nouvelle filière ABJ et JJ.



Poursuite du déploiement des filières de valorisation poussées au maximum pour ne laisser que les déchets résiduels dans la filière encombrants.



Flux végétaux constant. Cela n'était pas arrivé depuis les 3 dernières années.

Filières de traitement des éco-organismes

Les éco-organismes sont des sociétés de droit privé agréées par les pouvoirs publics qui ont une mission d'intérêt général.

Cette mission, correspond à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), et consiste à prendre en charge la fin de vie des produits. Chaque éco-organismes correspond à une filière économique définie (emballages ménagers, piles, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques...).

Les entreprises qui commercialisent les produits de ces filières adhèrent à l'éco-organismes concerné en lui versant des contributions financières calculées selon des critères spécifiques.

Cette participation permet de soutenir financièrement et techniquement les opérations de tri des déchets et de collecte sélective menées par les collectivités territoriales, dont UNIVALOM.

L'actualité des REP 2024 est marquée par une nouvelle adhésion à **Écomaison**, l'éco organisme de la maison et du bâtiment (anciennement Eco mobilier) pour la filière **Articles de Bricolages et Jardin (ABJ) – Jeux et Jouets**.

Les tonnages présentés incluent les apports des professionnels.



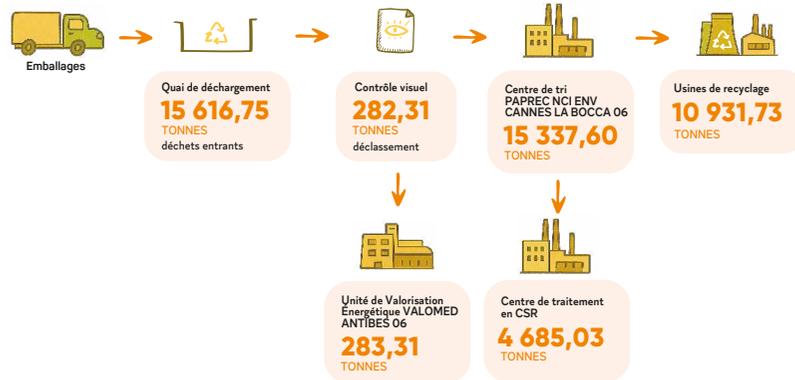
OMA - Ordures Ménagères et Assimilées

OMA PORTE À PORTE, PAV ET POINT DE REGROUPEMENT → **146 609 TONNES** TRAITÉES EN 2024

	2023 (t)	Évolution	2024 (t)	2023 (t) hors professionnels	Évolution	2024 (t) hors professionnels
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)	118 546,7	0,02%	121 233,9	105 139,1	0,02%	107 601,9
EMBALLAGES ET PAPIERS	14 534,3	0,07%	15 616,8	12 746,3	0,07%	13 581,7
VERRE	9 581,6	0,02%	9 758,6	9 417,2	0,02%	9 594,2
TOTAL OMA	142 662,6	0,03%	146 609,3	127 302,6	0,03%	130 780,6

Depuis 2021, les Emballages qui arrivent au centre de tri, passent un contrôle visuel lors de leurs déchargements afin de vérifier leurs qualités. Ce contrôle est réalisé par un agent du centre de tri et

les déchets non conformes sont enlevés. On parle de déclassements. En 2024, **282,31 tonnes** déclassés ont été envoyées pour incinération à l'UVE d'Antibes.



	Taux refus 2023	Évolution	Taux refus 2024	Tonnes déclassées 2024
CAPG	31,1%	0,0%	30,4%	25,2 t
CACPL	36,7%	-0,1%	31,4%	93,5 t
CASA	31,7%	-0,1%	27,8%	159,2 t
CCAA	41,7%	-0,2%	31,8%	4,3 t
UNIVALOM	36,7%	-0,2%	30,0%	282,3 t

DMA - Déchets Ménagers et Assimilés

DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE (+PAP ET PAV) → **96 563 TONNES** TRAITÉES EN 2024

	2023 (t)	Évolution	2024 (t)	2023 (t) hors professionnels	Évolution	2024 (t) hors professionnels
VÉGÉTAUX	32 121,1	3%	32 941,9	22 298,7	5%	23 446,5
GRAVATS	24 511,3	-7%	22 800,3	16 215,8	-7%	15 061,2
ENCOMBRANTS	18 734,3	-6%	17 586,3	14 214,8	-6%	13 404,1
BOIS	8 452,0	-12%	7 438,2	5 552,7	-17%	4 619,1
MOBILIER	4 567,7	26%	5 733,0	4 033,0	30%	5 244,8
FERRAILLES	3 032,9	-5%	2 893,4	2 507,2	-4%	2 396,0
CARTONS	2 430,3	6%	2 584,0	2 032,3	6%	2 149,6
DEEE	1 479,0	11%	1 639,6	1 351,7	12%	1 514,0
TEXTILES	1 292,6	6%	1 367,2	1 292,6	6%	1 367,2
PLÂTRE	679,4	-17%	561,4	294,1	-55%	133,3
DMS + Eco DDS	347,0	-3%	336,7	338,5	-2%	331,2
BOUTEILLES DE GAZ	203,1	-73%	54,5	201,5	-73%	53,9
PNEUS	114,1	21%	137,8	113,6	20%	136,0
HUILE DE VIDANGE	41,9	1%	42,1	41,0	2%	42,0
BATTERIES	27,6	59%	43,9	27,3	60%	43,6
HUILE ALIMENTAIRE	15,4	-52%	7,4	15,4	-57%	6,6
EXTINCTEURS	14,4	-11%	12,8	13,8	-8%	12,6
PILES	8,4	-18%	6,9	7,9	-13%	6,9
AMPOULES ET NÉONS	5,7	326%	24,2	3,9	493%	23,0
ASL	4,0	1179%	50,5	4,0	1172%	50,2
PETITS FLUX	1,1	146%	2,8	1,0	189%	2,7
MENUISERIE	0	NC	298,2	0	NC	96,2
TOTAL hors OMA	98 083	-2%	96 563,0	70 560,5	-1%	70 140,8



6.

Services Supports



Accueil	48
Ressources Humaines	48
Finances et Marchés Publics	52
Communication	52
Logistique	52
Maintenance	53
Transport	53

Accueil et gestion des Usagers

L'année 2024 a été marquée par une refonte du service administratif pôle déchèteries, renommé Accueil et gestion des usagers, avec l'intégration de l'agent d'accueil en soutien à l'activité du service.

Le développement de la collaboration TRADIM/AIRDEPIXEL/MFILES a permis de mettre en œuvre le « normage » des adresses des usagers, dans le cadre notamment de la nouvelle gestion des composteurs. Réalisées à hauteur de 80 %, les mises à jour des usagers effectuées quotidiennement viendront poursuivre ce travail.

Un suivi régulier est effectué tant au niveau des usagers particuliers (dépôts supérieurs à 6 tonnes

2 fois/an), que des professionnels (facturation pour solde débiteur).

La mise en place de PDA dans les déchèteries non équipées de pont bascule permet la remontée des informations automatiquement. L'accueil téléphonique des usagers et des partenaires est assuré au quotidien, ainsi que pour tous les appels téléphoniques et mails reçus au syndicat, avant d'être réaffectés aux services concernés.

1 156 courriers ont été envoyés, soit une moyenne mensuelle de 96 courriers, d'un niveau identique aux 1 066 courriers reçus.

Ressources Humaines

En 2024, le service a développé une politique Ressources Humaines en matière de gestion de carrière notamment : mise à jour des groupes de fonctions du RIFSEEP, corrélation entre les entretiens annuels et les augmentations promotionnelles et/ou individuelles, ainsi que la mise en place d'une prime de performance collective en déchèterie.

Bilan du télétravail 2023/2024 : sur les 17 personnes éligibles au télétravail, 12 agents (71%) en ont fait la demande dont 6 pour du télétravail régulier et 6 pour de l'occasionnel (1 journée ou une 1/2 journée par semaine).

L'organisation du recrutement et l'accueil des nouveaux arrivants sont des sujets importants pour le Syndicat et plus spécifique pour les collaboratrices RH :

- Participation à des forums emplois (*Dizaine de l'emploi* à la Médiathèque d'Antibes, le *salon jobs d'été* au Fort Carré d'Antibes, le *forum transition énergétique* à Mougins, le *RDV pour l'emploi* à Valbonne, un forum emploi au Rouret) et une journée découverte des métiers d'Univalom avec la mission locale
- Réalisation de plus de 40 jurys de recrutements tout au long de l'année
- Création d'un parcours d'intégration pour les nouveaux embauchés

Fin 2024, un travail préparatoire en vue d'un accord collectif a été engagé concernant la complémentaire santé et la prévoyance pour les agents fonctionnaires avec une mise en place au 1^{er} janvier 2025.

En effet, la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, introduit pour les employeurs publics territoriaux une obligation de participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

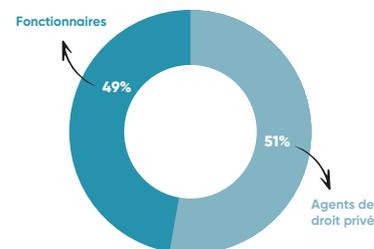
Indicateurs repères 2024

Effectifs

102 agents en 2024

STATUT			
Fonctionnaires	50	Agents de droit privé	52
CATÉGORIE			
Catégorie C	41	Ouvrier / Employé	46
Catégorie B	6	Agent de Maîtrise	3
Catégorie A	3	Cadre	1
FILIERE			
Administrative	8	Administration / Gestion	5
Technique	44	Exploitation	31
		Études / Développement	14

49% des agents sont fonctionnaires au 31/12/2024



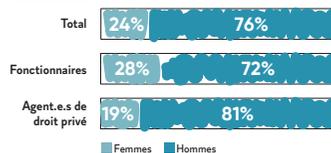
> Précisions sur les contrats au 31/12/2024



> Handicap

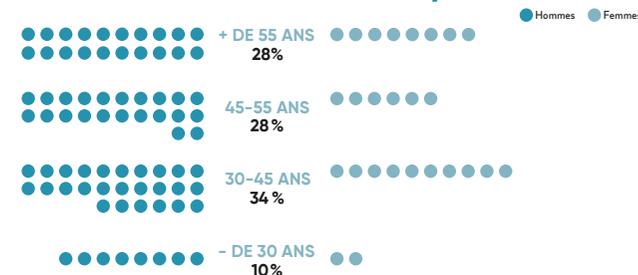


24% de femmes au 31/12/2024



> Pyramide des âges au 31/12/2024

La moyenne d'âge des agents est de **46 ans**. 56% des agents ont **plus de 45 ans**.



Mouvements et avancements

> **Pas de variation**
entre 2023 et 2024

EFFECTIF 2023	EFFECTIF 2024	VARIATION DES EFFECTIFS
102 agents	102 agents	0%

> **2 promotions**
en interne en 2024

Principales causes de départ des agents		Principaux modes d'arrivée des agents	
Fin de contrat	21	Recrutement CDD	32
Démissions	7	Recrutement CDI	11

Budget et Rémunération

> Les charges de personnel représentent
12,43% des dépenses de fonctionnement.



5 175 437 €
de charges de personnel

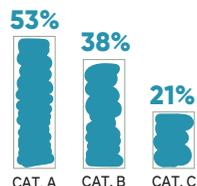
> La part du régime indemnitaire
sur les rémunérations annuelles brutes
des agents est de **22%**



28,03%
pour les
fonctionnaires

16,34%
pour les agents
de droit privé

Total = **22,18%**



Part du régime indemnitaire
sur les rémunérations des fonctionnaires
par catégorie

> **Rémunération fonctionnaires**

RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	1 756 672 €
Traitement de base	1 209 291 €
Primes et indemnités versées	492 456 €
Heures supplémentaires	26 585 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	28 340 €

> **Rémunération agents de droit privé**

RÉMUNÉRATION ANNUELLE BRUTE	1 758 845 €
Traitement de base	1 431 967 €
Primes et indemnités versées	287 355 €
Heures supplémentaires	39 523 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	0 €

Absentéisme

En moyenne, **40 jours d'absence** pour tout motif médical par agent

Taux d'absentéisme global* Nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365) Absences médicales + maternité, paternité adoption et autres raisons	11,47 %
Taux d'absentéisme « compressible » Maladie ordinaire et accidents du travail	7,65 %
Taux d'absentéisme « médical » Absences compressibles ci-dessus + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	10,96 %

*Note de lecture : un taux d'absentéisme de 10% signifie que pour 100 agents, un équivalent de 10 agents a été absent toute l'année.

Accidents du travail

> **6 accidents du travail**
déclarés au total en 2024

En moyenne, **13 jours**
d'absence consécutifs
par accident du travail

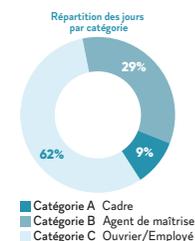
Un total de **1 172 jours**
d'absence dont **79 jours**
pour 2024 et **1 093 jours**
pour des prolongations d'accidents
antérieurs

Formation

> En 2024, **52%** des agents
ont suivi une formation.

> **170,5 jours** de formation
suivis par les agents en 2024,
soit en moyenne 1,69 jour par agent

> **43 535€**
ont été consacrés à la formation



Action sociale et protection sociale complémentaire

En moyenne, **367€** de participation par agent à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance.

	SANTÉ	PRÉVOYANCE
Montant des participations versées aux fonctionnaires	10 350 €	3 855 €
Montant des participations pour le compte des agents de droit privé	16 875 €	10 751 €

Le comité national d'action social*

Nombre d'agents inscrits au 31/12/2024	109
Nombre de bénéficiaires	59
Taux d'utilisateurs	54 %

*Le montant annuel d'adhésion est de 217€/agent.

11 963 € de prestations en 2024

109 € en moyenne par agent inscrit

61% des prestations sont des aides
(Rentrée scolaire, naissance, mariage, retraite...)

Finances et Marchés Publics

Le service de l'exécution financière a pour mission d'assurer le suivi financier de toute commande de produits ou de prestations, allant de l'édition des bons de commande au règlement final.

En 2024, les dépenses ont généré **6 284 lignes de mandats** émis soit **3 266 mandats** traités pour un volume de **1 006 bons de commande**, avec un délai global de paiement de 15 jours.

Les recettes ont généré **15 994 lignes de titres** émis, soit **9 946 titres** principalement constitués des factures relatives aux dépôts des usagers en déchèteries ou à la facturation de badges.

Le service de la commande publique a élaboré et mis en ligne **8 consultations** (soit 6 marchés conclus), suite à l'analyse de **19 dossiers de candidatures et d'offres** adressées au syndicat. La liste des marchés de transport et de traitement des déchets attribués est disponible en annexe 5.

Le 2 avril 2024 marque le lancement de la procédure de Concession de Service Public relative à l'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes avec prestations supplémentaires éventuelles.

Communication

UNIVALOM développe une stratégie globale de communication autour des trois principales thématiques que sont le compostage, les déchèteries et la collecte sélective. Le syndicat assure l'information du grand public et des élus.

Le Service Prévention d'UNIVALOM est en charge de la conception à la mise en œuvre d'actions auprès de différents publics. Au quotidien des outils et supports de communication interne et externe sont déployés pour apporter aux citoyens les informations nécessaires aux bonnes exécutions des gestes de réduction et/ou de tri des déchets.

Ces supports sont également mis à dispositions des adhérents et des habitants.

Le site internet d'UNIVALOM concentre de nombreuses informations à destination des usagers. Par ailleurs, le Syndicat utilise les réseaux sociaux comme supports incontournable de communication digital. UNIVALOM poste ses informations mais également celles des eco-organismes partenaires tels que CITEO et partage les événements environnementaux de ses adhérents ainsi que les informations liées aux animations tout public dont il est partenaire.

Logistique

Le pôle logistique s'articule autour de deux thématiques principales :

- Gestion du stock de matériel et des Equipements de Protections individuels (EPI) pour l'intégralité des services techniques. La fin de l'année a été marquée par le déménagement des deux anciens magasins vers un nouveau lieu de stockage à proximité des bureaux situés à Biot. Cela permettra une meilleure optimisation des préparations de commandes et un temps de livraison réduit. Le déploiement d'un logiciel métier a été initié fin d'année 2024, gestion de stock ATAL.
- Gestion du site technique du chemin des prés à Biot : lieu de stockage et logistique pour l'activité régie, livraison de bacs et collectes sélectives.

Maintenance

En 2024, le service maintenance et travaux, a pris en compte 579 interventions.

- **14 contrôles environnementaux** ont été effectués afin de limiter au maximum l'impact sur l'environnement.
- **67 contrôles techniques** ont été effectués dans le but de garantir la sécurité des usagers et agents.
- **59 interventions préventives** ont permis de limiter les interventions curatives à leur strict minimum et d'améliorer les performances des installations.
- **8 quais** ont été convertis afin de faciliter leur accès à tous en réduisant la hauteur d'apport de 1,1m à 71cm.

Un agent de maintenance est mobilisé du lundi au vendredi afin d'entretenir les sites du syndicat. Il dispose d'un camion atelier, d'un atelier situé au chemin des prés sur la commune de Biot ainsi que d'un camion plateau afin de procéder aux mouvements de matériels. Ses missions vont de la maintenance préventive à la mise en sécurité des installations suite à dégradation.

Le service maintenance a mis en place une récurrence sur les entretiens préventifs afin de limiter les coûts des maintenances curatives et d'optimiser les résultats des différents contrôles périodiques.

En 2024, l'agent a procédé à diverses interventions comprenant, sans s'y limiter :

- Entretien des signalétiques verticales
- Réparation de garde-corps
- Entretien préventif des réseaux humides
- Réparation des clôtures grillagées
- Travaux de peinture
- Travaux de maçonnerie légère
- Nettoyage et entretien des matériels techniques
- Préparation de contrôles techniques
- Livraison et transport de flux entre les sites (pneu, batterie, gasoil)
- Accompagnement des prestataires

Transport

Active depuis 18 ans, l'équipe de transport est constituée de 4 conducteurs poids lourds. Elle réalise les évacuations de bennes à déchets du lundi au samedi de 5h à 15h à partir des déchèteries et de certains centres techniques municipaux ou communautaires jusqu'aux exutoires de traitement et quais de transfert. Les conducteurs effectuent les évacuations des déchèteries les plus éloignées des sites de traitement ou de transfert ou en fonction des flux.

En 2024, l'équipe a effectué **2 277 évacuations** et a transporté **15 285 tonnes** de déchets. Le parc est constitué de **6 camions de 26 tonnes** équipés de bras Ampliroll, de deux remorques pour les évacuations en camion attelé et d'une soixantaine de bennes.

Un poste de mécanicien est maintenu pour la prise en charge d'une partie des réparations en interne et la maintenance des engins de déchèteries.

L'intensification des missions d'UNIVALOM dans la valorisation des biodéchets (compostage et broyage) amène l'équipe de transport à réaliser des livraisons de compost et de broyat lors d'événement ou de journée de sensibilisation.



7.

Annexes



Annexe 1	Matrice des coûts des OMA 2024	56
Annexe 2	Matrice des coûts des DMA 2024 hors OMA 2024	57
Annexe 3	Bilan financier 2024	58
Annexe 4	Détail des recettes d'UNIVALOM 2024	59
Annexe 5	Tarifs aux adhérents d'UNIVALOM 2024	60
Annexe 6	Population d'UNIVALOM 2024	60
Annexe 7	Liste d'attribution des marchés publics	61
Annexe 8	Filières de traitement 2024 : liste des marchés	63
Annexe 9	Filières de traitement 2024 : capacités des installations	64
Annexe 10	Devenir des déchets 2024	66
Annexe 11	Gisement des déchets 2024 par déchèterie avec réemploi	67
Annexe 12	Gisement des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre	69
Annexe 13	Production de déchets 2024 par habitant	70
Annexe 14	Fiche d'identité de l'Unité de Valorisation Énergétique	71
Annexe 15	Actions du programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés d'UNIVALOM avec Bilan Financier	72
Annexe 16	Revue de presse	75
Annexe 17	Terminologie et modes de calcul	76

Annexe 1 – Matrice des coûts des OMA 2024

	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLE	VERRE	EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS
Charges de structure	704 564 €	7 396 €	178 120 €
Communication	32 769 €	13 032 €	235 841 €
Prévention	550 139 €	11 735 €	109 248 €
Pré-collecte	70 337 €	12 513 €	79 462 €
Transfert/Transport	423 522 €	131 784 €	207 121 €
Tri/conditionnement	-	-	3 520 €
Traitement	-	-	4 058 747 €
Incinération	16 590 305 €	-	-
Autres charges (Don à la Ligue contre le Cancer)	-	29 090 €	-
TOTAL CHARGES	18 371 636 €	205 551 €	4 872 059 €
Matériaux	-	241 102 €	1 165 051 €
Énergie	8 172 767 €	-	-
Autres produits	1 007 176 €	-	-
Soutien des éco-organismes	380 911 €	222 445 €	3 058 183 €
Subvention de fonctionnement	-	-	36 867 €
TOTAL PRODUITS	9 560 853 €	463 547 €	4 260 100 €
Charges Fonctionnelles	737 333 €	20 428 €	413 961 €
Charges Techniques	17 634 302 €	185 123 €	4 458 098 €
TOTAL CHARGES	18 371 636 €	205 551 €	4 872 059 €
TOTAL PRODUITS	9 560 853 €	463 547 €	4 260 100 €
COÛT AIDÉ	8 810 782 €	-257 996 €	611 958 €
TONNAGE 2024	121 402 t	9 538 t	15 796 t
COÛT COMPLET À LA TONNE	151 €	22 €	308 €
COÛT AIDÉ À LA TONNE	73 €	-27 €	39 €

Annexe 2 – Matrice des coûts des DMA hors OMA 2024

	VEGÉTAUX	GRAVATS PROPRES	GRAVATS SALES	PLÂTRE	BRICOLAGE/MÉNAGERES	BOIS	FERRAILLES	CARTONS	HUILES ALIMENTAIRES	MOBIER	DEEE	PNEUS	ASL	PEITIS FLUX*	DDM*
Charges de structure dont Communication	206 834 €	88 961 €	54 196 €	3 525 €	112 292 €	46 703 €	18 167 €	16 224 €	46 €	35 996 €	10 447 €	865 €	317 €	18 €	3 119 €
Prévention	84 869 €	36 546 €	22 264 €	1 448 €	46 131 €	19 186 €	7 463 €	6 665 €	19 €	14 788 €	4 293 €	355 €	130 €	7 €	1 281 €
Pré-collecte/Collecte dont transport en régie	1 483 083 €	637 888 €	388 608 €	25 275 €	805 181 €	334 876 €	130 264 €	116 335 €	333 €	258 106 €	74 906 €	6 204 €	2 274 €	126 €	22 367 €
Tri/conditionnement et traitement des déchets non dangereux	906 889 €	185 525 €	221 013 €	23 546 €	496 211 €	302 962 €	102 127 €	31 469 €	-	-	-	4 566 €	-	-	-
Tri/conditionnement et traitement des déchets dangereux	2 012 560 €	443 129 €	778 528 €	121 765 €	2 289 987 €	714 628 €	-	215 754 €	-	-	-	6 026 €	-	-	-
TOTAL CHARGES	4 694 036 €	1 392 049 €	1 464 810 €	175 559 €	3 749 802 €	1 418 355 €	258 021 €	386 448 €	399 €	308 890 €	89 644 €	18 017 €	2 721 €	151 €	501 149 €
Matériaux	-	-	-	-	-	1 135 €	418 122 €	-	1 548 €	-	-	-	-	-	23 832 €
Soutien des éco-organismes	-	-	-	-	3 839 €	-	-	-	-	4 46 838 €	121 068 €	-	3 600 €	-	20 049 €
Facturation à l'usager	1 065 598 €	351 906 €	202 380 €	40 065 €	970 119 €	312 431 €	-	14 318 €	-	-	-	-	-	-	797 €
TOTAL PRODUITS	1 065 598 €	351 906 €	202 380 €	40 065 €	973 958 €	313 565 €	418 122 €	14 318 €	1 548 €	446 838 €	121 068 €	-	3 600 €	-	44 677 €
Charges Fonctionnelles	206 834 €	88 961 €	54 196 €	3 525 €	112 292 €	46 703 €	18 167 €	16 224 €	46 €	35 996 €	10 447 €	865 €	317 €	18 €	3 119 €
Charges Techniques	4 487 201 €	1 303 088 €	1 410 414 €	172 034 €	3 637 510 €	1 371 652 €	239 854 €	370 223 €	352 €	272 894 €	79 198 €	17 151 €	2 404 €	133 €	524 797 €
TOTAL CHARGES	4 694 036 €	1 392 049 €	1 464 810 €	175 559 €	3 749 802 €	1 418 355 €	258 021 €	386 448 €	399 €	308 890 €	89 644 €	18 017 €	2 721 €	151 €	527 916 €
TOTAL PRODUITS	1 065 598 €	351 906 €	202 380 €	40 065 €	973 958 €	313 565 €	418 122 €	14 318 €	1 548 €	446 838 €	121 068 €	-	3 600 €	-	44 677 €
COÛT AIDÉ	3 628 438 €	1 040 144 €	1 262 330 €	135 494 €	2 775 844 €	1 104 789 €	-160 101 €	372 329 €	1 149 €	136 948 €	31 423 €	18 017 €	879 €	151 €	483 239 €
TONNAGE 2024	32 942 t	14 169 t	8 632 t	561 t	17 885 t	7 488 t	2 884 t	2 584 t	71 t	5 733 t	1 664 t	138 t	51 t	3 t	497 t
COÛT COMPLET À LA TONNE	142 €	98 €	170 €	313 €	210 €	191 €	89 €	150 €	54 €	54 €	54 €	131 €	54 €	54 €	1 068 €
COÛT AIDÉ À LA TONNE	110 €	73 €	146 €	241 €	155 €	149 €	-55 €	144 €	-155 €	-24 €	-10 €	131 €	-17 €	54 €	978 €

Annexe 3 – Bilan financier 2024

Bilan Univalom 2024	
TONNAGE TOTAL UNIVALOM	243 172 t
TOTAL DÉPENSES D'UNIVALOM	38 595 006 €
TOTAL RECETTES (hors contributions)	18 308 428 €
COÛT NET UNIVALOM	20 286 579 €
POPULATION UNIVALOM	286 152 hab
KILO PAR HABITANT UNIVALOM	850 kg/hab/an
COÛT NET UNIVALOM À LA TONNE	83 €/t
COÛT NET UNIVALOM PAR HABITANT	71 €/hab

Bilan 2024	Somme des charges	Somme des recettes
Charges à caractère général		
Dont prestation déchets	27 269 657 €	
Dont achats et fournitures	696 887 €	
Dont prestations de services	553 548 €	
Dont locations immobilières	68 987 €	
Dont entretien, réparation, maintenance	442 551 €	
Dont assurance	104 252 €	
Dont études et recherches	63 841 €	
Dont impôts et taxes	118 839 €	
Charges de personnel	5 175 437 €	
Charges financières	2 809 393 €	
Amortissements	1 291 614 €	
Recettes		
Dont recettes industrielles		8 172 767 €
Dont recettes des déchèteries		2 982 076 €
Dont recettes rachat matières		1 853 610 €
Dont contribution EPCI (traitement déchets + déchèteries)		17 837 860 €
Dont autres produits		1 007 176 €
Dotations et participations		
Dont soutiens éco-organismes		4 255 932 €
Dont subvention fonctionnement		36 867 €
TOTAL UNIVALOM	38 595 006 €	36 146 288 €

Annexe 4 – Détail des recettes d'Univalom 2024

RECETTES de Valorisation et soutiens perçus sur l'exercice 2024 en € HT	
Recettes industrielles	9 171 142,92 €
Dont vente électricité de l'UVE	8 172 767,00 €
Dont vente électricité photovoltaïque	-
Dont apports déchets extérieurs à l'UVE	998 375,92 €
Soutiens Eco-Organismes	4 255 932,14 €
Dont CITEO	3 661 538,42 €
Dont Ecosystem	121 067,65 €
Dont Corepile	840,00 €
Dont CYCLEVIA	1 350,00 €
Dont Ecologic	3 600,92 €
Dont ECODDS	17 858,78 €
Dont Eco Maison	449 677,29 €
Recettes Déchèteries	2 982 075,79 €
Recettes liées aux reventes des matériaux issus de la collecte séparée des emballages	1 406 162,91 €
Dont Acier (ARCELOR METAL)	70 710,00 €
Dont Aluminium et petits aluminium (PYRAL)	132 843,54 €
Dont Cartons / Cartonnettes (Catégorie 5.02, 1.05 et 5.03) (REVIPAC)	577 967,87 €
Dont Plastiques (VALORSPLAT et CITEO)	283 687,90 €
Dont Verre (OI France)	241 102,20 €
Dont Papiers (EPR et PAPREC)	108 651,35 €
Recettes liées aux reventes des autres collectes séparées	447 447,00 €
Dont Cartons brun (VEOLIA)	-
Dont Huiles Alimentaires (SERAHU)	1 547,70 €
Dont Batteries (PURFER)	21 088,05 €
Dont Palettes (AZUR RECYCLAGE)	1 247,25 €
Dont Métaux ferreux et non ferreux (RUVALOR)	423 564,00 €
Subvention fonctionnement	36 866,90 €
Dont Fonds vert	-
Dont Appel à projet Région Sud	-
Dont Appel à manifestation d'intérêt réemploi CITEO	36 866,90 €
Subvention investissement	
Dont Département 06	-
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	18 308 427,61 €

Annexe 5 – Tarifs aux adhérents d'Univalom 2024

Traitement des déchets	2024
A – Incinération des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)	58,00 € HT/Tonne (hors TGAP)
A1 - Transfert Quai de Villeneuve	63,00 € HT/Tonne
A2 - Transfert Quai de Cannes et SMED	33,00 € HT/Tonne
A3 - Transfert Quai du Cannet	20,00 € HT/Tonne
B – Traitement des déchets verts	112,00 € HT/Tonne
C – Traitement des déchets de bois	145,00 € HT/Tonne
D – Traitement des gravats propres	36,00 € HT/Tonne
E – Traitement des gravats sales	99,00 € HT/Tonne
F – Traitement des encombrants	195,00 € HT/Tonne (Hors TGAP)
G – Tri valorisation journaux revues magazines (JMR)	-70,00 € HT/Tonne
H – Tri Sélectif Emballages Ménagers Recyclables (EMR) (bi et tri flux)	-36,00 € HT/Tonne
I – Traitement des cartons	40,00 € HT/Tonne
J – Traitement des extincteurs	31,00 € HT/Unité
K – Traitement des bouteilles de Gaz	25,00 € HT/Unité
L – Traitement des Bio déchets	58,00 € HT/Tonne
M – Traitement du plâtre	242,00 € HT/Tonne

Annexe 6 – Population d'UNIVALOM 2024

	Population Municipale
CASA	180 750
CACPL hors cannes	85 438
CAPG uniquement Mouans-Sartoux	10 215
CCAA	9 749
TOTAL UNIVALOM	286 152

Annexe 7 – Liste d'attribution des marchés publics

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
LISTE DES MARCHÉS DE SERVICES						
≥ 40 000 € HT et < 90 000 € HT						
≥ 90 000 € HT et < 221 000 € HT						
PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET DE DEPANNAGE DES RESEAUX HUMIDES DES SITES DU SYNDICAT	06/12/2024	ORTEC ENVIRONNEMENT 06510 CARROS	ACCORD-CADRE (90640000-5)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Maxi Annuel : 40 000 € Durée : 4 ans
PRESTATIONS DE NETTOYAGE ECOLOGIQUE DES BATIMENTS D'UNIVALOM	03/12/2024	NERA PROPRETE LITTORAL 06220 VALLAURIS	MARCHÉ PUBLIC (90911200-8)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 41 005,80€ Durée maxi : 4 ans
≥ 221 000 € HT						
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE DETECTION ET GEOLOCALISATION DES RESEAUX ENTERRES LOT 1	07/03/2024	GEOFIT 13290 AIX EN PROVENCE	ACCORD-CADRE (71352000)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 300 000€ Durée maxi : 4 ans
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SERVICES EN GENIE CIVIL DANS LE CADRE DE PROJETS PORTANT SUR LES VOIES ET RESEAUX DIVERS LOT 2	07/03/2024	ABO ERG 06200 NICE	ACCORD-CADRE (71356100-9)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 550 000€ Durée maxi : 4 ans
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHÉ DE PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET FONCIERES LOT 4	07/03/2024	SCE LEVIER-CASTELLI/ SEGC TOPO/ SARL ATM	ACCORD-CADRE (71351810-4)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 250 000€ Durée maxi : 4 ans
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UN MARCHÉ DE PRESTATIONS DE FOURNITURE ET ACHÈMEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES	19/07/2024	ENCIE 44801 SAINT HERBLAIN CEDEX	ACCORD-CADRE 31682000-0	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Maxi annuel : 1020 GWh Durée : 3 ans
LOT 1 TRANSPORT/EVACUATION DES METAUX FERREUX ET NON FERREUX	13/12/2024	SUEZ RV MEDITERRANEE /PURFER	ACCORD-CADRE (90512000-9)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 350 000€ Durée maxi : 4 ans
LOT 2 RÉCEPTION, STOCKAGE ET RECHARGEMENT DU VERRE D'EMBALLAGES	13/12/2024	SUD EST ASSAINISSEMENT 06800 CAGNES SUR MER	ACCORD-CADRE (90512000-9)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 220 000€ Durée maxi : 4 ans

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
LISTE DES MARCHÉS DE SERVICES						
LOT 3 RÉCEPTION, STOCKAGE, MISE EN BALLE ET RECHARGEMENT DES CARTONS D'EMBALLAGES	13/12/2024	SUD EST ASSAINISSEMENT 06800 CAGNES SUR MER	ACCORD-CADRE (90512000-9)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 450 000€ Durée maxi : 4 ans
LOT 1 FOURNITURE DE CARBURANTS A LA POMPE POUR LES VEHICULES DE SERVICES ET LES POIDS LOURDS DE LA REGIE DE TRANSPORT	17/12/2024	TOTALENERGIES MARKETING 92029 NANTERRE	ACCORD-CADRE (09200000-1)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 250 000€ Durée maxi : 4 ans
LOT 2 FOURNITURE ET LIVRAISON DE GASOIL NON-ROUTIER EN VRAC POUR LES ENGINES DE DECHETERIES	17/12/2024	EURODIS 06590 THEOULE SUR MER	ACCORD-CADRE (09134000-7)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 90 000€ Durée maxi : 4 ans
LOT 3 FOURNITURE ET LIVRAISON DE GASOIL EN VRAC POUR LES VEHICULES ET ENGINES DE DECHETERIES	17/12/2024	EURODIS 06590 THEOULE SUR MER	ACCORD-CADRE (09134000-7)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	Montant annuel : 15 000€ Durée maxi : 4 ans

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
LISTE DES MARCHÉS DE FOURNITURES						
≥ 40 000 € HT et < 90 000 € HT						
ACQUISITION DE BENNES POUR LA REGIE DE TRANSPORT D'UNIVALOM - RELANCE SUITE A INFRACTUOSITE	06/09/2024	G.GILLARD 77590 BOIS LE ROI	MARCHÉ PUBLIC (44613700-7)	Procédure adaptée ouverte	UNIVALOM 06600	68 317€ Durée : 3 mois
≥ 90 000 € HT et < 221 000 € HT						
≥ 221 000 € HT						
ACQUISITION D'UNE TRACTOPELLE SUR PNEUS DE 9 A 11 TONNES	22/01/2024	LYOMAT 69310 PIERRE BENITE	MARCHÉ PUBLIC (34144710-8)	Appel d'offres ouvert	UNIVALOM 06600	93 600€ Durée : 9 mois

INTITULÉ DU MARCHÉ	DATE D'ATTRIBUTION	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE ET CODE POSTAL	NATURE ET OBJET	PROCÉDURE DE PASSATION	LIEU D'EXÉCUTION	MONTANT HT ET DURÉE
LISTE DES MARCHÉS DE TRAVAUX						
≥ 100 000 € HT et < 5 538 000€ HT						
> 5 538 000€ HT						

Annexe 8 - Filières de traitement 2024 : liste des marchés

Matériaux	Prestataires	Type de Contrat
Ordures Ménagères résiduelles	VALOMED, Antibes (06)	CPPP
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri PAPREC, Cannes (06)	Adhésion SMED
Verre	SEA, Nice (06) OI Manufacturing (34)	Marché public Contrat
Papier	Centre de Tri PAPREC, Cannes (06)	Adhésion SMED
Carton	SEA, Nice (06)	Marché public / Contrat
Gravats propres	SEA, Nice (06)	Marché public
Gravats sales	SEA, Nice (06)	Marché public
Plâtre	Saint-Laurent Métaux Saint-Laurent-du-Var (06)	Marché public
Bois	VALECOBOIS, Aix en Provence (13)	Marché public
Ferrailles	DERICHEBOURG, Carros (06)	Contrat
Encombrants	VALOMED, Villeneuve-Loubet, Nice (06)	CPPP
Végétaux	VALOMED, Villeneuve-Loubet, Nice (06)	CPPP
Huile alimentaire	SERAHU, Cagnes-sur-Mer (06)	Contrat
Huile de vidange	SERAHU, Cagnes-sur-Mer (06)	Marché public
DMS	OREDUI, Grasse (06)	Marché public
Bouteilles de Gaz	DI SERVICE, Saint Panthus (77)	Marché public
Extincteurs	SOFOVAR, Fréjus (83)	Marché public
Batteries	DERICHEBOURG, Carros (06)	Contrat

Annexe 9 – Filières de traitement 2024 : Capacité des installations

Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2024	Mode de traitement
Ordures Ménagères résiduelles	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 T	117 036 t	Incinération avec valorisation énergétique
	CVO, Carros (06)	70 000 T	273 t	Valorisation organique
	ISDND VALSUD, Bagnols-en-Forêt (83)	NC	1238 t	Enfouissement
Emballages seuls ou emballages en mélange	Centre de Tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T	9 447 t	Tri et Recyclage
	UVE UNIVALOM, Antibes (06)	160 000 T	4 942 t	Incinération avec valorisation énergétique
Verre	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	550m ³	9 582 t	Stockage et rechargement
	Quais de transfert de SEA, Saint-isidore (06)	550m ³		Stockage et rechargement
	Usine OI Manufacturing, Béziers (30) ou Labegude (07)	NC		Recyclage
Papier	Centre de tri NCI ENVIRONNEMENT, Cannes (06)	36 000 T	145 t	Tri
	European Products Recycling	NC		Recyclage
Cartons	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	120 m ³	2 430 t	Réception et massification
	Quais de transfert de SEA, Villeneuve Loubet (06)	4 720 m ³		Réception et massification
	SEA, Carros (06)	4 900 m ³		Mise en balle
Gravats propres	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	120 m ³	13 533 t	Tonnages pesés réceptionnés et contrôlés
	ou Centre de tri de Véolia, Nice (06)	60 000 t		Tri et recyclage
	Carrières Malaussenoise (06)	280 000 t		NC
Gravats sales	Quais de transfert de SEA, Mandelieu-La-Napoule (06)	120 m ³	10 978 t	Tonnages pesés réceptionnés et contrôlés
	Installation de valorisation de matériaux inertes de MDV Malaussène, (06)	280 000 t		NC
Plâtre	SoFoVar, La Roquette-sur-Siagne (06)	1 500 m ³	679 t	Tri manuel et mécanique Séparation par fractions
	SINC, Carros (06)	2 270 m ³		Recyclage R5 / Valorisation énergétique RD des refus de process (déchets combustibles issus des refus de process type isolants)
	Écopole recyclage, Fréjus (06)	147 108 t ou 9 800 m ³		
Bois	Plateforme de regroupement Véolia, Villeneuve Loubet (06)	480 t (instant t)	8 452 t	Tri et broyage
	Usine du GROUPE MAURO SAVIOLA, Mortara (Italie)	500 000 T		Incinération et valorisation énergétique
Ferrailles	Derichebourg, Carros (06)	12 000 t/mois	3 033 t	Tri et préparation (broyage..)
	Derichebourg, Vallauris (06)	1 000 t/mois		
	Derichebourg, Grasse (06)	1 500 t/mois		

Annexe 9 (suite)

Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Capacité de l'unité	Tonnes UNIVALOM en 2024	Mode de traitement
Encombrants	Plateforme de regroupement Véolia, Villeneuve Loubet (06)	480 t (instant t)	18 734 t	Tri et Recyclage
	CTHP VALAZUR, Nice (06)	120 000 t		Incinération avec valorisation énergétique et co incinération
	ISDND, Septèmes-les-Vallons (13)	NC		Enfouissement
Végétaux	Centres de compostage de VEOLIA PROPRETÉ, Fréjus (83)	30 000 t	32 121 t	Valorisation matières (Compostage, paillage, combustible)
	et Tarascon (13)	NC		
Huiles alimentaires	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	1 220 m ³	15 t	Tri, conditionnement
	SANDRA SL, Barcelone	NC	NC	Valorisation matière (Biocarburants)
Huiles de vidange	SERAHU, Cagnes sur Mer (06)	1 220 m ³	42 t	Tri, conditionnement
	VISCOLUBE , Pieve Fissiraga (Italie)	NC	NC	Valorisation matière (lubrifiants) et co incinération
DMS Hors EcoDDS	OREDUI, Grasse (06)	60 000 t	30	Tri, conditionnement, traitement, recyclage
	SOLAMAT MEREK, Fos-sur-Mer (13)	90 000 t	189	Valorisation énergétique
	SARPI, La Talaudière (42)	41 000 t	4	Valorisation matière
	EST ARGENTS, Saint Michel sur Meurthe (88)	200 t	1	Valorisation matière
	BATREC, Suisse (CH)	Capacité distillation Hg : 500 t Capacité de stabilisation : 1 200 t	0,003	Valorisation énergétique
Bouteilles de Gaz	DI SERVICE, Saint Panthus (77)	NC	203	Tri et recyclage Enfouissement
Extincteurs	SOFOVAR, Fréjus (83)	12 500 T	14,38	Tri manuel, analyses, pompage, reconditionnement Préparation de matière (broyage..)
	ASTRADÉIS, (89)	6,5 t/j		Tri manuel et mécanique Séparation par fractions
	ECO PLANET RECYCLING, (41)	900 m ³		Traitement des agents chimiques : Valorisation énergétique (poudre BC, poudres en mélange, tubes, sparklets) Traitement de la carcasse métallique : Valorisation matière (métaux, poudre ABC, émulseurs, plastiques PP-PE-PVC) Élimination des refus de process (eaux additivées et autres plastiques non valorisables)

Annexe 11 (suite)

TONNAGES 2024 DÉTAIL DDM	BATTERIES	EXTIN- CTEURS	BOUTEILLES DE GAZ	DMS	ECO DDS	HUILES DE VIDANGE	AMPOULES ET NÉONS	PILES	Total DDM	TOTAL HORS RÉEMPLOI	PALETTES	VÉLOS	RÉEMPLOI DIVERS	TOTAL RÉEMPLOI INCLUS
Mouans-sartoux	6,0	0,6	3,0	18,39	15,5	3,5	0,8	0,6	48,5	6 306,0	0,0	0,0	0,0	6 306,0
Apports hors déchèterie	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	540,0	0,0	0,0	0,0	540,0
Total CAPG	6,0	0,6	3,0	18,39	15,5	3,5	0,8	0,6	48,5	6 846,0	0,0	0,0	0,0	6 846,0
Le Cannet	5,4	1,3	5,4	15,92	25,6	3,8	0,9	0,5	58,7	6 947,2	5,0	0,3	0,1	6 952,5
Meignins	3,3	1,1	3,4	14,72	10,0	3,3	0,5	0,2	36,5	6 196,5	5,6	0,0	0,0	6 202,0
Apports hors déchèterie	0,0	0,0	3,4	0,00	0,00	0,00	0,0	0,0	3,4	4 548,0	0,0	0,0	0,0	4 548,0
Total CAPL	8,7	2,4	12,2	30,63	35,6	7,1	1,4	0,7	98,6	17 691,7	10,6	0,3	0,1	17 702,5
Arribes	0,0	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,7	17 836,8	13,3	0,0	0,1	17 850,1
Beaudeau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	237,7	0,0	0,0	0,0	237,7
Cipières	0,7	0,5	2,0	3,3	0,9	2,2	0,2	0,0	9,7	4 755,5	0,0	0,0	0,0	4 755,5
La Colle-sur-Loup	5,2	1,5	4,0	12,6	17,6	5,4	0,4	0,7	47,4	5 394,5	0,0	0,0	0,0	5 394,5
Roquefort-les-Pins	7,4	1,1	4,9	23,4	15,9	3,7	0,5	1,4	58,3	3 369,8	0,0	1,7	3,4	3 374,8
Valbonne	6,0	1,1	5,1	34,5	18,0	5,3	0,7	0,5	71,2	9 159,8	0,0	0,0	0,0	9 159,8
Vallauris	7,3	2,1	9,2	27,5	46,3	10,6	1,6	2,0	106,6	12 734,2	0,0	0,0	0,0	12 734,2
Apports hors déchèterie	0,00	0,3	8,1	8,5	0,0	0,0	18,2	0,0	35,1	17 449,4	1,6	0,0	0,0	17 451,1
Total CASA	26,6	9,3	33,3	107,79	98,7	27,2	21,6	4,6	330,0	66 657,7	14,9	1,7	3,5	66 677,7
Puguet-Théniers	2,1	1,5	2,4	5,3	6,4	3,1	0,2	0,5	21,5	1 224,9	0,0	0,0	0,0	1 224,9
Requetron	0,4	0,0	1,2	4,9	0,00	0,0	0,0	0,3	6,8	316,6	0,0	0,0	0,0	316,6
Valberg	0,0	0,0	2,2	6,3	0,4	0,7	0,0	0,3	9,9	733,0	0,0	0,0	0,1	733,0
Apports hors déchèterie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0	0,0	39,9	0,0	0,0	0,0	39,9
Total CCAA	2,5	1,5	5,8	16,5	6,8	3,8	0,2	1,1	38,2	2 319,4	0,0	0,0	0,1	2 319,4
Apports SMED à UNIVALOM au SMED	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	-1 048,5	0,0	0,0	0,0	-1 048,5
Apports UNIVALOM	0,1	0,0	0,3	5,0	0,1	0,5	0,1	0,0	6,0	4 103,0	25,4	1,9	3,7	4 103,0
Apports professionnels	43,8	12,8	54,5	180,3	156,5	42,1	24,2	6,9	521,1	9 656,0	0,0	0,0	0,0	9 656,0
Apports professionnels hors professionnels	-0,2	-0,2	-0,6	-2,4	-3,2	-0,2	-1,1	-0,0	-7,8	-26 422,2	0,0	0,0	0,0	-26 422,2
TOTAL UNIVALOM hors professionnels	44,1	13,0	55,1	182,6	159,7	42,3	25,3	6,9	513,2	70 140,8	25,4	1,9	3,7	70 171,8

Annexe 12 - Gisement des OMA et déchets hors OMA par EPCI membre

DÉCHETS	CAPG	CACPL	CASA	CCAA	Apports SMED à UNIVALOM	Apports UNIVALOM au SMED	UNIVALOM	Apports professionnels	UNIVALOM sans professionnels	
OMA	Omr	3 958,3	36 222,1	78 176,2	2 877,3	-	121 233,9	-13 632,1	107 601,9	
	Verre	459,8	2 587,7	6 371,2	340,0	-	9 758,6	-164,4	9 594,2	
	EMR et papiers	615,3	4 509,6	9 932,3	559,6	-	15 616,8	-2 035,0	13 581,7	
	SOUS-TOTAL OMA	5 033,4	43 319,4	94 479,7	3 776,9	-	146 609,3	-15 831,5	130 777,8	
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	3 017,4	5 688,2	23 461,6	230,0	-394,6	939,4	32 941,9	-9 495,4	23 446,5
	Gravats	1 096,3	3 661,4	17 185,9	574,0	-239,4	522,2	22 800,3	-7 739,1	15 061,2
	Plâtre	0,0	0,0	561,4	0,0	0,0	0,0	561,4	-428,1	133,3
	Encombrants	697,2	4 134,4	10 354,4	487,4	-273,3	2 186,1	17 586,3	-4 182,3	13 404,1
	Menuiseries	0,0	0,0	287,0	0,0	0,0	11,2	298,2	-2012,0	96,2
	Bois	523,8	1 047,4	5 559,8	272,2	-92,6	127,6	7 438,2	-2 819,2	4 619,1
	Ferrailles	211,9	568,7	1 878,8	214,9	-29,3	48,4	2 893,4	-497,4	2 396,0
	Cartons	282,0	412,7	1 891,2	0,0	-19,1	17,2	2 584,0	-434,4	2 149,6
	Huiles alimentaires	0,0	1,2	3,5	2,6	0,0	0,0	7,4	-0,8	6,6
	Mobilier	478,60	1 455,8	3 308,3	276,4	0,0	214,0	5 733,0	-488,2	5 244,8
	DEEE	107,4	357,9	1 009,9	134,3	0,0	30,2	1 639,6	-125,6	1 514,0
	Pneus	5,3	7,50	87,1	37,1	0,0	0,7	137,8	-1,7	136,0
	ASL	4,6	10,7	23,9	11,6	-0,3	0,0	50,5	-0,3	50,2
	Petits Flux*	0,2	0,4	0,9	1,3	0,0	0,0	2,8	-0,0	2,8
	Textiles	373,0	246,8	714,2	33,2	0,0	0,0	1 367,2	0,0	1 367,2
	Batteries	6,0	8,7	26,6	2,5	0,0	0,1	43,8	-0,2	43,6
	Extincteurs	0,6	2,4	8,3	1,5	0,0	0,0	12,8	-0,2	12,6
	Bouteilles de gaz	3,0	12,2	33,3	5,8	0,0	0,3	54,5	-0,6	53,9
	DMS + EcoDDS	33,9	66,1	208,4	23,3	0,0	5,0	336,7	-5,6	331,2
	Huiles de Vidange	3,5	7,1	27,2	3,8	0,0	0,5	42,1	-0,2	42,0
	Ampoules et Néons	0,8	1,4	21,6	0,2	0,0	0,1	24,2	-1,1	23,0
	Piles	0,6	0,7	4,5	1,1	0,0	0,0	6,9	-0,0	6,9
	SOUS-TOTAL hors OMA	6 846,1	17 691,7	66 657,7	2 313,2	-1 048,5	4 103,0	96 563,0	-26 422,2	70 140,8
Déchets Détournés	Réemploi Palettes	0,0	10,5	14,9	0,0	0,0	25,4	0,0	25,4	
	Réemploi Vélos	0,0	0,3	1,7	0,0	0,0	1,9	0,0	1,9	
	Réemploi divers	0,0	0,1	3,5	0,1	0,0	3,7	0,0	3,7	
	PLPDMA (biodéchets, végétaux, oui pub...)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 759,0	0,0	1 759,0	
SOUS-TOTAL RÉEMPLOI	0,0	0,0	0,0	0,00	0,00	0,00	1 789,98	0,0	1 790,0	
TOTAL en tonnes hors réemploi	11 879,5	61 011,0	161 137,3	6 090,1	-1 048,5	4 103,0	243 172,3	-42 253,7	200 918,6	
TOTAL en tonnes réemploi inclus	11 879,5	61 011,0	161 137,3	6 090,1	-1 048,5	4 103,0	244 962,3	-42 253,7	202 708,6	

* : bouchons de liège, cartouches, bouchons en plastiques

Annexe 13 – Production de déchets 2024 par habitant

DÉCHETS		TONNAGES TRAITÉS	Production en kg/an/habitant tonnages professionnels inclus	Tonnages traités hors professionnels	Production en kg/an/habitant hors professionnels
OMA	OMR	121 233,9	424	107 601,9	376
	Verre	9 758,6	34	9 594,2	34
	EMR et papiers	15 616,8	55	13 581,7	47
	SOUS-TOTAL OMA	146 609,3	512	130 777,8	457
Déchets Ménagers hors OMA	Végétaux	32 941,9	115	23 446,5	82
	Gravats	22 800,3	80	15 061,2	53
	Plâtre	561,4	2	133,3	0
	Encombrants	17 586,3	61	13 404,1	47
	Menuiseries	298,2	1	96,2	0
	Bois	7 438,2	26	4 619,1	16
	Ferrailles	2 893,4	10	2 396,0	8
	Cartons	2 584,0	9	2 149,6	8
	Huile alimentaire	7,4	0,03	6,6	0
	Mobilier	5 733,0	20	5 244,8	18
	DEEE+ Ampoules et néons	1 663,8	6	1 537,1	5
	Pneus	137,8	0,04	136,0	0
	ASL	50,5	0,2	50,2	0
	Petits Flux	2,8	0,0	2,8	0
	Textiles	1 367,2	5	1 367,2	5
	Batteries	43,8	0,2	43,6	0
	Extincteurs	12,8	0,04	12,6	0
	Bouteilles de gaz	54,5	0,2	53,9	0
	DMS + EcoDDS	336,7	1	331,2	1
	Huile de vidange	42,1	0,1	42,0	0
Piles	6,9	0,02	6,9	0	
SOUS TOTAL DMA HORS OMA	96 563,0	337	70 140,0	245	
Déchets Détournés	Vélos	1,9	0,01	1,9	0,01
	Réemploi divers	3,7	0,01	3,7	0,01
	Palettes	25,4	0,1	25,4	0,1
	PLPDMA (biodéchets, végétaux, ou pub...)	1 759,0	6,0	1 759,0	6,0
	SOUS TOTAL RÉEMPLOI	1 790,0	6,3	1 790,0	6,3
TOTAL en tonnes hors réemploi	244 962,3	856	202 708,6	708	
TOTAL en tonnes réemploi inclus	243 172,3	850	200 918,6	702	

Annexe 14 – Fiche d'identité de l'unité de valorisation énergétique

Données financières du Contrat de Partenariat Public Privé :

Dépenses		Recettes	
Redevance R 1-2 et R 1-2bis	2 531 655 € HT	Garantie vente électricité	8 065 220 € HT
Redevance R 1-3	122 092 € HT	Apports extérieurs	997 876 € HT
Incinération des ordures ménagères	11 882 578 € HT	Incinération déchets exceptionnels	8 600 € HT
		Occupation du domaine UNIVALOM	500 € HT
TOTAL	14 536 325 € HT	TOTAL	9 072 196 € HT

Dépenses

- **R1-2 et R1-2bis** : Redevances de confortement du contrat. Part liée au coût d'investissement initial (2006) versée à compter de la date d'acceptation des ouvrages (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.
- **R1-3** : Application de l'avenant 3. Part liée au coût d'investissement de travaux complémentaires (2009). Remboursement du capital investi et des intérêts.

Recettes

- Les recettes sont constituées de :
 - > **La garantie vente électricité** : vente sur le marché libre de la production électrique de l'usine + compensation si la production minimum fixée au contrat n'est pas atteinte.
 - > **Les apports extérieurs** pour la compensation des vides de four : incinération de déchets non produits par les collectivités adhérentes à UNIVALOM.
 - > **L'incinération déchets exceptionnels** : incinération de saisie des douanes, de végétaux contaminés par des parasites...
 - > **L'occupation du domaine UNIVALOM** : « loyer » versé pour l'occupation du terrain.

Les analyses des rejets gazeux :

L'ensemble des mesures réalisées par les analyseurs en continu ou par un laboratoire externe semestriellement démontre la conformité des rejets atmosphériques de l'UVE :

Paramètres	Unité	Valeur moyenne Ligne 1	Valeur moyenne Ligne 2	Seuils journaliers réglementaires
Débit	KNm ³ /h (1)	30,76	28,80	(2)
Teneur en O₂	% v/sec	11,08	10,93	(2)
Teneur en H₂O	% v/humide	15,15	16,47	(2)
Teneur en NO_x (oxyde d'azote)	mg/Nm ³ (1)	62,95	66,71	80
Teneur en CO	mg/Nm ³ (1)	2,79	2,40	50
Poussière totales	mg/Nm ³ (1)	0,74	1,06	10
Teneur en HCL (Acide chlorhydrique)	mg/Nm ³ (1)	4,57	3,90	10
Teneur en HF (Acide fluorhydrique)	mg/Nm ³ (1)	0,03	0,02	1
Teneur en SO₂ (Oxydes de soufre)	mg/Nm ³ (1)	2,47	1,47	50
Teneur en NH₃ (Ammoniac)	mg/Nm ³ (1)	0,88	0,08	30
Teneur en COT (Composés organiques volatils)	mg/Nm ³ (1)	0,55	0,11	10
Cadmium + Thallium (3)	mg/Nm ³ (1)	0,00034	0,00000	0,05
Mercurure (3)	mg/Nm ³ (1)	0,0013	0,000067	0,05
Autres métaux lourds (Sb, As, Pb, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, V) (3)	mg/Nm ³ (1)	0,0571685	0,11229262	0,5
Teneur en PCDD / PCDF (dioxines/furanes)	TEQ _{2,3,7,8} /Nm ³	0,0095	0,0181	0,1

(1) : Concentration sur fumées sèches ramenées à 11% de O₂ (oxygène)

(2) : Pour information, pas de seuil réglementaire

(3) : Mesures semestrielles par un laboratoire externe

Annexe 15 – Actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés d'UNIVALOM avec Bilan Financier

Biodéchets (restes alimentaires et végétaux)
Action 1. Organiser un service d'accompagnement au compostage individuel Action 2. Organiser un service d'accompagnement au compostage collectif, partagé ou pédagogique Action 3. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées et collèges
Biodéchets (restes alimentaires et surplus de production)
Action 4. Promouvoir la démarche de don alimentaire via la plateforme « Ecoslowasting »
Biodéchets (végétaux)
Action 5. Promouvoir et mettre en place des opérations de broyage des végétaux Action 6. Réduire les quantités de végétaux apportés en déchèterie par les professionnels
Autres flux collectés en déchèteries
Action 7. Faire évoluer la tarification en déchèterie vers plus d'incitativité
Ordures Ménagères et Assimilés - OMr et Collectes sélectives
Action 8. Instaurer une tarification incitative de second niveau Action 9. Expérimenter le dispositif « Oui Pub »
Déchets occasionnels des ménages
Action 10. Promouvoir le troc, la réparation et le réemploi et faire émerger une filière du réemploi et de la réparation
Actions transversales - Tous flux
Action 11. Renforcer la dynamique prévention au sein d'UNIVALOM - ECO EXEMPLARITE Action 12. Encourager la démarche de sensibilisation sur les thématiques du PLPDMA y compris les familles zéro déchet et la réduction des déchets en mer Action 13. Elaborer et diffuser un plan de communication PLPDMA sur les 6 ans du programme

Indicateurs pour le suivi des actions

Année	2023	2024
Action 1. Organiser un service d'accompagnement au compostage individuel		
Nombre de composteurs individuels distribués par UNIVALOM sur la CASA et Mouans Sartoux	2 036	2 072
Nombre de composteurs individuels distribués (tout territoire UNIVALOM)	2 741	2 404
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	183 102 €	342 013 €
Tonnages évités	347	540
Action 2. Organiser un service d'accompagnement au compostage collectif, partagé ou pédagogique		
Nombre de sites de compostage partagé installés en plus sur la CASA et Mouans Sartoux (pour les ménages)	12	20
Nombre de sites de compostage partagé installés (ensemble des adhérents)	28	50
Nombre de référents formés par an (2/site)	12	24
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	74 648 €	85 668 €
Tonnages évités	46	134
Action 3. Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les lycées et collèges		
Nombre de diagnostics dans les établissements	0	0
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €
Tonnages évités	0	0
Action 4. Promouvoir la démarche de don alimentaire via la plateforme « Ecoslowasting »		
Nombre de paniers anti-gaspi distribués par an	0	0
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €
Tonnages évités	0	0
Action 5. Promouvoir et mettre en place des opérations de broyage des végétaux		
Nombre de communes qui participent au broyage des sapins de Noël	16	14
Nombre d'opérations de broyage de quartier	0	1
Nombre de jours de broyage en déchèterie	9	26
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	24 435 €	10 121 €
Tonnages évités	99	207
Action 6. Réduire les quantités de végétaux apportés en déchèterie par les professionnels		
Nombre de gros producteurs qui ont mis en place des alternatives à la déchèterie	0	0
Tarif des végétaux en déchèterie	70€ particulier 93€ professionnels	70€ particulier 93€ professionnels
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €
Tonnages évités	348	0

Indicateurs pour le suivi des actions (suite)

Année	2023	2024
Action 7. Faire évoluer la tarification en déchèterie vers plus d'incitativité		
Nombre de déchèteries équipées de moyens de contrôles performants	10	13
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €
Tonnages évités	348	0
Action 8. Instaurer une tarification incitative de second niveau		
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €
Action 9. Expérimenter le dispositif "Oui Pub"		
Taux d'apposition du OUI PUB	4,90%	3,13%
Part des IPSA estimés dans les boites aux lettres	11,55%	7,60%
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €
Tonnages évités	1832	2 327
Action 10. Promouvoir le troc, la réparation et le réemploi et faire émerger une filière du réemploi et de la réparation		
Nombre de déchèteries équipées d'une zone de réemploi	0	0
Nombre de journées d'échange	0	0
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	8 019 €	24 074 €
Tonnages évités	32	174
Action 11. Renforcer la dynamique prévention au sein d'UNIVALOM - ECO EXEMPLARITE		
Nombre de réunions interservices / intercommunes par an sur le thème de la prévention.	1	0
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	0 €	0 €
Action 12. Encourager la démarche de sensibilisation sur les thématiques du PLPDMA y compris les familles zéro déchet et la réduction des déchets en mer		
Nombre d'élèves sensibilisées par an	1950	4 467
Nombre de participant aux ateliers OZD	357	397
Nombre de Masterclass par an	3	4
Nombre d'ateliers zéro déchet	20	23
Somme consacrée annuellement à l'action en €HT	10 802 €	7 174 €
Action 13. Elaborer et diffuser un plan de communication PLPDMA sur les 6 ans du programme		
Nombre de campagne de communication de notoriété/an	2	3
Nombre de parutions dans les journaux (presse locale et presse municipale)	11	37

Annexe 16 – Revue de presse



Annexe 17 – Terminologie et modes de calcul

Apport volontaire : Apport des déchets en des lieux prédéterminés gérés par les collectivités ou des sociétés privées. Il peut s'agir de contenants enterrés, semi-enterrés ou aériens.

Biodéchets : (Art. L541-8 du code de l'environnement) Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine, issus notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Bois : **Sont compris dans cette catégorie** les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois,...

CASA : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

CAPG : Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

CAPCL : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

CCAA : Communauté de Commune des Alpes d'Azur

Centre de Valorisation Organique (CVO) : **Unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques** (déchets verts, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

Co-incinération : **Opération visant à produire de l'énergie** ou des produits matériels en utilisant des déchets comme combustible habituel ou d'appoint. (CSR pour les cimenteries).

Collecte : **Ensemble des opérations consistant à enlever** les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte à porte : **Mode d'organisation de la collecte** dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers non mémoriellement identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : **Mode d'organisation de la collecte** dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte sélective / séparée : **collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément** en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique (un recyclage ou une valorisation biologique).

Compost : **Matières fertilisantes composées** principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile : **Compostage par les particuliers** de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc...). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Compostage de proximité : **Les habitants d'un quartier** peuvent venir composter dans une ou plusieurs plateformes de compostage collectives de grand volume installées dans leur quartier.

CPPP : **Contrat de Partenariat Public Privé**

CSR : **Combustible Solide de Récupération** (Art.L541-8-1 du code de l'environnement)

Déchet non dangereux solide, non valorisable sous forme de matière, préparé pour être utilisé comme combustible dans une installation relevant de la rubrique 2971 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Reste un combustible solide de récupération.

CTHP : **Centre de Tri de Haute Performance**

Déchet : **Selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».**

Déchets d'activité économique : (Art. L541.8 du code de l'environnement) tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.

DDM (Déchets Dangereux des Ménages) : **Déchets des ménages** qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides...). Dans ce rapport, les DDM regroupent les piles, les batteries, les pneus, les huiles alimentaires et de vidange et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS).

Déchets d'emballages : **Emballages, matériaux d'emballages**, dont le détenteur final, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait. Ceci n'inclut pas les déchets de fabrication d'emballages. Par emballage, on désigne toute forme de contenant ou de support destiné à contenir un produit, pour en faciliter le transport ou la présentation à la vente.

DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) : **Les biens meubles et leurs composants** dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement d'un lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, du rangement, un plan de pose ou de travail. Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : Déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : **Déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages**, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / D3E) : **Ils comprennent le Gros Electroménager** appelé GEM (froid et hors froid), les petits appareils ménagers (PAM), le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés, les équipements informatiques et de télécommunication, le matériel d'éclairage, les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles : **Déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable**. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

Déchets Ménagers : (Art.L541-8 du Code de l'environnement) tout déchet, dangereux ou non

Annexe 17 (suite)

DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) : Déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) : Il s'agit des déchets peintures, vernis, colles, graisses, produits phytosanitaires, aérosols, tubes fluorescents et lampes, solvants et hydrocarbures, films radiographiques, acides et bases, produits dangereux divers, bidons et emballages plastiques vides souillés, médicaments, etc...

Déchets municipaux : Ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes.

DND (Déchets Non Dangereux ou banals) : Est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes : déchets dangereux, déchet inerte, déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB) : Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchet ultime (au sens de la loi) : « Est ultime un déchet, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ».

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux : Résidu végétal de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie : Espace aménagé, gardienné et clôturé dans lequel les particuliers et les professionnels peuvent venir déposer leurs déchets en respectant des consignes de tri.

Dépôt sauvage : Abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Elimination : Dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

Enfouissement : Lieu de stockage permanent des déchets / cf ISD

FFOM (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères) : Elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

Gravats propres (ou inertes) : Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent

pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006).

Gravats sales : Gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

ISD (Installation de Stockage des Déchets) : Lieu de stockage permanent des déchets. On distingue :

- l'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- l'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux,
- l'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

Mâchefers : Résidu minéral résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) : Déchets « de tous les jours » issus de l'activité domestique des ménages. Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux, magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) appelées aussi OM grises : Les ordures ménagères « en mélange » sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange.

Prévention : Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...) : c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.

$$\text{Impact prévention (en kg/hab.an)} = \frac{(\text{tonnage OM} + \text{collectes sélectives}) \text{ de l'année}}{\text{Population année } n} - \frac{(\text{tonnage OM année } n-1)}{\text{population année } n-1}$$

- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Réemploi : opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

Refus de tri ou de compostage : Indésirables écartés lors du tri. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement / quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de traitement.

REFIOM (Résidu d'Epuraton des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères) : Résidu issu du dépolluage et du traitement des fumées des incinérateurs.

Annexe 17 (suite)

REP (Responsabilité Elargie du Producteur) : Démarches et dispositifs qui restaurent la responsabilité du producteur des produits manufacturés pour ce qui concerne la gestion des déchets. Le principe est de rendre le producteur initial solidairement, responsable des effets de la vie (et de la mort) de son produit.

Recyclage : Collecte des déchets des ménages et des entreprises, leur traitement jusqu'à l'utilisation des matières premières ainsi obtenues.

Recyclerie : Etablissement ayant pour objectif principal de favoriser le réemploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.

Réutilisation : Opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

SMED : Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets (Cannes, CACPG hors Mouans-Sartoux, CCAA).

Syndicat mixte : Le syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 31 octobre 1935, afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

On parle de syndicat mixte car la structure associe des collectivités de natures différentes, des Communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Taux de valorisation des déchets : La valorisation des déchets recouvre :

- le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- la valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- la valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux de valorisation (en \%)} = \frac{\text{tonnage réellement valorisé}}{\text{tonnage collecté ou reçu en déchèterie}}$$

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes.

NB : bien séparer d'une part le taux de valorisation, et d'autre part le taux de collecte en vue d'une valorisation, qui inclut les refus de tri (uniquement la fraction non valorisée).

TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : Taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement : Ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des conditions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers (nouveau sigle du SIDOM par arrêté préfectoral du 17 décembre 2009).

UVE : Unité de Valorisation énergétique, Usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Valorisation énergétique : récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

$$\text{Tonnage valorisé sous forme d'énergie} = \text{tonnage incinéré} - \text{REFIOM et mâchefers}$$

Valorisation matière : opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

$$\text{Tonnage valorisé} = \text{tonnage entrant en centre de tri} - \text{refus non valorisés}$$

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

$$\text{Tonnage valorisé} = \text{tonnage entrant} - \text{refus de compostage}$$



UNIVALOM

Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

Retrouvez toutes les informations sur
univalom.fr

 **04 93 65 48 07**
 **contact@univalom.fr**

